

# LETTRE D'INFORMATION

N° 2/2004

ISSN 1164-9364

## Éditorial

### Sommaire :

Éditorial .....	p. 1
Comité Directeur .....	p. 2
Échos des commissions .....	p. 3
Formations .....	p. 4
Échos des Régions .....	p. 5
Vie de la SFT .....	p. 10
Informations pratiques .....	p. 12
Courrier des lecteurs .....	p. 15
Lu pour vous .....	p. 19
Messages reçus .....	p. 20
Nouveaux adhérents .....	p. 21
FIT Flash .....	p. 23

# SFT

**L**a nouvelle liste de discussion, SFT\_Échanges, a été ouverte le 1er juin, de la main de Dominique Jonkers, son modérateur. Une petite semaine après, nous sommes 174 abonnés. Une vraie réussite !

La phase de réflexion qui a précédé l'ouverture de cette liste devait se faire entre tous. Ainsi, nous avons créé une adresse destinée à recevoir vos commentaires. Il faut vous remercier chaleureusement de votre participation, vous avez été nombreux à nous écrire. Si certains ont trouvé notre démarche autoritaire, une très grande majorité a approuvé notre décision de mettre SFT-Général en sommeil. Vos points de vue, vos analyses et vos suggestions ont été précieux pour nous aider à mettre en place un nouvel espace de convivialité, de partage et de solidarité professionnelle.

Nous avons constaté également que les listes de discussion n'étaient pas connues de tous les adhérents de la SFT. C'est ainsi que SFT\_Échanges voit arriver des messages avec de nouvelles signatures, et nous ne pouvons que nous en réjouir. L'invitation reste ouverte : venez nous rejoindre !

Toujours dans la perspective de créer des moments de rencontre, Marie Lemasson avance sérieusement dans la préparation de la Journée mondiale de la traduction. Vous trouverez des informations dans cette Lettre d'Information et sur le site SFT, mais pensez déjà à réserver le 25 septembre dans votre agenda. Cette journée est une bonne occasion de faire connaissance avec les collègues et de s'enrichir avec les interventions de nos invités.

D'ailleurs, en parlant du site, pensez-vous à le visiter régulièrement ? Pour tout savoir, ou presque, sur la vie de la SFT, ses activités et programmes de formation, pour lire la LI en format pdf, consulter un dossier et autres, ayez le réflexe [www.sft.fr](http://www.sft.fr) !

L'été arrive et avec lui la période de vacances. Un rythme de vie plus tranquille qui vous laissera peut-être le temps de rédiger quelques lignes pour notre prochain numéro. Si l'un des articles vous fait réagir et vous voulez répondre, ou si vous avez envie de partager une expérience professionnelle avec les autres, Muriel se fera le plaisir de l'inclure dans la LI de la rentrée.

Il me reste à vous souhaiter un bel été. Repos pour les uns, travail pour les autres, mais pensez à bien profiter des belles journées qui s'annoncent !

*María Le Bret-Sánchez*

SFT – 22 rue des Martyrs – 75009 PARIS – Tél. : 01 48 78 43 32 – Fax :  
01 44 53 01 14 – Courriel : [sft@sft.fr](mailto:sft@sft.fr)

Permanence téléphonique les lundi, mardi, jeudi de 14 h à 17 h – Bureau ouvert au public le mercredi de 14 h à 17 h  
Site Internet : <http://www.sft.fr>

# SFT – COMITÉ DIRECTEUR 2004

## MEMBRES DU COMITÉ

## BUREAU

<b>María Lebret-Sánchez</b> .....	<b>Présidente</b>
Marie-Christine Garcin	Vice-Présidente / Secrétaire Générale adjointe
Rupert Swyer .....	Secrétaire Général
Vassiliki Chatziangelou .....	Secrétaire Générale adjointe
Sabine Colombe .....	Trésorière
Dominique Martin .....	Représentante Libéraux
Muriel Valenta .....	Représentante Édition
Christophe Villard .....	Représentant Salariés
Edith Alexandre	
Chris Durban	
Marie Lemasson	

## REPRÉSENTANTES

UNAPL	<i>María Lebret-Sánchez</i>
Déléguée auprès de la FIT	<i>Marie Lemasson</i>
Conseil de l'ÉSIT	<i>Florence Herbulot (hC)</i> <i>Freddie Plassard (hC)</i>
AGESSA	<i>Florence Herbulot (hC)</i>

## RESEAUX

Réseau franco-allemand	<i>Sabine Colombe</i>
Réseau franco-anglais	<i>(en projet)</i>
Réseau franco-espagnol	<i>(en projet)</i>

## COMMISSIONS

## Responsables

- <b>Adhésions</b> .....	D. Martin, M. Valenta, C. Villard
- <b>Annuaire</b> .....	Sabine Colombe
- <b>Assistance juridique et arbitrage</b> .....	Marie-Christine Garcin
- <b>Assurance complémentaire / RCP</b> .....	Marie-Christine Garcin
- <b>Communication Interne</b> .....	Muriel Valenta
. Lettre d'Information .....	Muriel Valenta
. Traduire .....	Muriel Valenta
. Site Internet .....	Sabine Colombe, Xavier Pitel (hC)
- <b>Communication Externe</b> .....	Chris Durban
. Presse, Relations Publiques, Écoles, Stages .....	Marie-Christine Garcin
. Manifestations .....	Marie Lemasson
. Partenariats .....	Chris Durban
- <b>Experts</b> .....	Vassiliki Chatziangelou
- <b>Interprètes</b> .....	Marie-Christine Garcin
- <b>Multilinguisme</b> .....	Marie Lemasson
- <b>Norme</b> .....	Christophe Villard, Jacqueline Reuss (hC)
- <b>Prix P.F. Caillé</b> .....	Florence Herbulot (hC), María Lebret-Sánchez
- <b>Régions</b> .....	Dominique Martin
- <b>Salariés</b> .....	Christophe Villard
- <b>Statistiques, Études de marché</b> .....	Rupert Swyer

NB : les membres du Comité, les déléguées régionales et les représentantes de la SFT disposent d'adresses électroniques du type "**prénom.nom@sft.fr**"

# Échos des commissions

## Commission Assistance Juridique et Arbitrage

### Problèmes de règlement de vos factures par vos clients

En qualité de responsable de la commission juridique, je reçois nombre de questions concernant les impayés. Il me semble urgent de rappeler les règles de base pour éviter les désagréments. Il ne s'agit pas de créer des conflits inutiles ni de jouer les va-t'en-guerre mais de mettre les choses bien en ordre, dans l'intérêt de toutes les parties.

Pour tout travail, surtout pour un nouveau client, faites-vous établir un bon de commande. En cas d'urgence, cela peut se faire par mél ou par fax. Vous y faites préciser la langue source, la langue cible, le tarif au mot (ou le tarif à l'heure en cas de révision), la date à laquelle le travail vous est confié, la forme du document (papier, électronique, télécopie, K7 etc.), la date de remise prévue, sous quelle forme et, si possible, le nom de la personne à laquelle vous pouvez poser des questions, le cas échéant.

Lors d'un premier contact avec un nouveau client, le mieux est de vous faire verser un acompte de 30 à 50% du montant HT de la facture finale prévue. Vos clients ne seront pas surpris, c'est pratique courante pour les prestataires extérieurs d'une société.

Il faut naturellement garder un exemplaire de tous les courriers que vous faites parvenir à votre client. Il est bien d'y ajouter la date, l'heure et le nom de la personne contactée lors de tous les appels passés avec le client. En cas de difficulté, vous serez mieux à même d'argumenter votre position.

Si votre facture n'est pas réglée dans les délais convenus, après un ou deux appels téléphoniques, ne tardez pas trop à envoyer une lettre de rappel, du type « après vérification de notre comptabilité, nous notons que les factures n° X, Y et Z, établies le (date), pour un montant de XXX euros HT n'ont pas été réglées. Pourriez-vous avoir l'obligeance de vérifier ce qu'il en est ? » (attention à vérifier au préalable si il a eu un virement sur votre compte bancaire). Le service comptable du client de bonne foi pourra vous en savoir gré, cela leur permet de vérifier si tout est en ordre. N'oubliez pas de joindre une copie de votre facture !

En cas d'absence de réaction après un délai convenable, passez un coup de fil (en notant la date, l'heure, le nom de la personne) et, en cas d'insuccès, il faudra passer à la lettre de mise en demeure qui fera l'objet d'un prochain article dans la Lettre d'Info.

Je suis certaine que ces conseils ne font que refléter votre pratique actuelle mais mieux vaut prévenir que guérir ! Je vous souhaite à tous et à toutes des relations harmonieuses avec tous vos clients

*Marie-Christine Garcin*  
Marie-christine.garcin@sft.fr

## Commission Traduire

Au sommaire de **TRADUIRE**, numéro 201, à paraître à la fin du deuxième trimestre : les **Actes de la Journée Mondiale de la Traduction 2003**, avec les interventions suivantes :

- Table ronde sur la norme CEN (Carmelo Cancio, Daniel Gondouin, Jacqueline Reuss, Patrick Skipwith) ;
- Le droit moral des traducteurs techniques : aspects juridiques de la traduction (Me André Bertrand) ;
- Va-t-on continuer à traduire les brevets en Europe ? (Denis Griesmar) ;
- La traduction en mouvement (Michel Ballard) ;
- Des droits des traducteurs aux responsabilités des traducteurs (Steve Dyson) ;
- Le statut légal des traducteurs européens (Cristiana Muscardini) ;
- 50 ans de relations entre la FIT et l'UNESCO (Mauro Rosi).

Abonnement : 48 euros TTC par an pour la France. Tarifs pour l'étranger sur demande.

Possibilité d'achat au numéro.

Pour tout renseignement : [www.sft.fr](http://www.sft.fr), ou [sft@tiscali.fr](mailto:sft@tiscali.fr)

*Muriel Valenta*  
Pour le comité de rédaction de Traduire  
[Muriel.valenta@sft.fr](mailto:Muriel.valenta@sft.fr)

# Formations

## 2ème Université d'été de la traduction financière

du lundi 5 au mercredi 7 juillet 2004 à La Baule (France) / Palais des congrès Atlantia

organisée par la  
Société Française des Traducteurs ([www.sft.fr](http://www.sft.fr))

### Partenaires :

- Rencontres traduction financière
- Financialtranslators forum (<http://finance.groups.yahoo.com/group/financialtranslators/>)
- Institute of Translation and Interpreting ([www.iti.org.uk](http://www.iti.org.uk))

Pour faire passer avec force et précision le message de son client, le traducteur doit être en mesure d'en comprendre non seulement le contenu technique, mais également le contexte global et les besoins du public visé.

Dans le secteur de la finance, il doit savoir s'adapter à l'évolution rapide des marchés tout en respectant les exigences de style et les délais.

Chaque jour, nous constatons qu'ouvrir un dictionnaire, si spécialisé soit-il, ne suffit pas pour comprendre et rendre le sens d'un texte.

Pour aider les traducteurs à y faire face dans les meilleures conditions la SFT organise du 5 au 7 juillet 2004, à La Baule, sa deuxième université d'été consacrée à la traduction financière (actes de la première université d'été : voir [www.sft.fr](http://www.sft.fr))

### Inscriptions :

Dans la limite des 100 places disponibles.

Plusieurs bourses (intégrales ou partielles) sont disponibles. Pour en faire la demande, contacter les organisateurs.

Les inscrits peuvent se faire remplacer par une personne de leur choix, mais en cas d'annulation aucun remboursement ne sera effectué après le 1er juin 2004.

Les langues de la conférence sont le français et l'anglais. Aucun service d'interprétation n'est prévu.

Bulletin d'inscription disponible sur [www.sft.fr](http://www.sft.fr), rubrique Formations.

### Pré-programme :

#### Lundi 5 juillet 2004

Corporate Law in France and the U.S.

Solvabilité bancaire et Bâle II : quelques clés à destination des traducteurs

BCE : élargissement de l'Union, mécanisme de taux de change II, et adhésion à l'UEM

IAS /IFRS : pourquoi, pour qui ?

IASs/IFRSs: A GAAP too far?

#### Mardi 6 juillet 2004

International competition heats up: attirer les investissements directs étrangers (IDE)

Trends in sustainability reporting: economic, social and environmental terminology

Valeurs et mandat des grandes sociétés : un exemple

Point sur la traduction des intitulés de poste et des fonctions dans l'entreprise

Accounting basics: how discounting works

Soigner sa plume

#### Mercredi 7 juillet 2004

Indexes and benchmarks: what they are and why they matter

Euronext

Style counts

Accounting: Consolidation: a review of the basics

The translator as editor/"fixer" for business people writing in non-native languages // Le traducteur : réviseur, voire substitut de celui qui n'écrit pas dans sa langue maternelle



## Compte-rendu de la réunion SFT Midi-Pyrénées du jeudi 11 mars 2004 à Toulouse

Nous nous retrouvons ce jeudi 11 mars dans la petite salle de la Maison du Sénéchal, 17, rue de Rémusat à Toulouse à 18h00 et c'est Laurence Delsol qui prend les notes et rédige le compte-rendu de cette réunion.

Les personnes présentes ce jour-là sont :

Frédéric Beudart, traducteur technique, français-japonais  
Philip Cheetham, traducteur technique anglais-français  
Laurence Delsol, traductrice, français-anglais-espagnol  
Josette Derangère, traductrice salariée anglais, espagnol, français (portage)  
Bernadette Pléchet, traductrice, français-anglais-allemand  
Antonia Tabakova, traductrice assermentée, français-russe-bulgare  
Christine Thomelin, traductrice- interprète français-anglais,  
Michèle Angelica, traductrice italien-français  
Gisèle Bède, traductrice anglais-français  
Sophie Beaumont, traductrice anglais, espagnol  
Mathilde Blaque, traductrice salariée anglais, espagnol  
Emily Butler, traductrice salariée anglais, français, allemand  
Bérenghère Lafumat, étudiante DESS français, allemand, serbo-croate  
Rosine Lang, traductrice-interprète anglais  
Michèle Puech-Gomez, traductrice espagnol-français  
Cécile Py, traductrice anglais-espagnol-français  
Julia Schumacher, étudiante DESS allemand, français, anglais, portugais  
Valérie Vergé, traductrice anglais-espagnol-français

Intervention d'Agnès Ithurria, enseignante au DESS de traduction et traduction spécialisée de Toulouse II sur les relations entre les entreprises de traduction et les traducteurs.

Agnès, traductrice anglais-espagnol, spécialisée dans la localisation, nous parle de son expérience professionnelle et des relations avec les sociétés de traduction. Les traducteurs ont parfois tendance à décrier celles-ci. Or, il y en a de bonnes comme des mauvaises et tout est question de relations humaines. Selon son expérience, il y a plusieurs règles à respecter quand on travaille sur de gros volumes (ce qui est son cas) : respecter les consignes du client, suivre le guide de style et configurer l'ordinateur selon les indications du client.

Les tarifs sont moins intéressants qu'en clientèle directe mais on peut s'y retrouver sur le volume. Le traducteur ne doit pas négocier au départ des tarifs trop bas car il est ensuite difficile de les faire évoluer.

Information pratique concernant les agences sur le net : si on veut savoir qui est le propriétaire du site : <http://philagoranet/pole-int/utile.htm>.

Après un sondage rapide sur les tarifs pratiqués par les traducteurs présents, il semble que la fourchette soit comprise entre 0,09 et 0,12 euros.

Questions diverses : pour les délais de paiement, il existe un texte de loi, normalement 30 jours fin de mois maximum (voir la brochure des fiches techniques éditée par la SFT au prix de 15 euros).

Est évoquée la possibilité d'une formation sur la recherche terminologique qui serait animée par Carmelo Cancio sur une 1/2 journée.

Les dates des prochaines réunions sont fixées au jeudi 10 juin et au mardi 14 septembre de 18 h 30 à 20 h 30, toujours à la Maison du Sénéchal.

**Christine Thomelin**  
Déléguée SFT Midi-Pyrénées et Aquitaine.  
chris.thomelin@wanadoo.fr  
05 56 08 47 03 – 06 82 00 77 04



## La SFT : échanges culturels et communication

Théâtre La Digue - 12 mars 2004

**D**ans le cadre de la 2<sup>ème</sup> Journée professionnalisante qui a lieu cette année au Théâtre de la Digue à Toulouse, je suis chargée de représenter la Société française des traducteurs, en l'absence de sa présidente, Mme María Le Bret Sánchez, qui s'était déplacée en 2003 et était intervenue lors des 1ères journées professionnalisantes, mais qui est retenue aujourd'hui à Paris par une importante réunion avec des présidents d'association et qui n'a donc pu venir évoquer en ces lieux l'activité de la SFT sous l'angle de la traduction et de la culture.

Depuis l'an dernier, la SFT est associée à la Journée professionnalisante organisée par l'Université de Toulouse-Le Mirail, le Théâtre de la Digue, l'Institut Cervantès et le Goethe Institut. Je remercie les responsables et organisateurs qui nous ont ouvert leurs portes puisque la politique de la SFT est précisément une politique d'ouverture, d'échanges, de communication et d'information sur la traduction et l'interprétation.

Le thème traité aujourd'hui me semblait un peu éloigné de la réalité de la pratique professionnelle des 900 adhérents et adhérentes de la Société française des traducteurs. Pourtant, même si les difficultés de certaines branches de la traduction peuvent être très spécifiques car liées à des techniques, comme le doublage ou l'adaptation d'un texte à la scène, il n'en reste pas moins que la fonction première d'un traducteur est de ... traduire, en restant le plus proche du texte possible ou en le transposant si besoin est mais, globalement, il s'agit toujours de passer d'un texte source à un texte cible.

La SFT préconise à chacun d'entre nous de traduire de préférence d'une langue étrangère vers sa langue maternelle. La rapide consultation de l'annuaire des membres de la SFT m'a notamment permis de relever que nous avons parmi nous des traducteurs ou interprètes d'allemand, d'anglais, d'arabe, de basque, de bosniaque, de bulgare, de catalan, de chinois, de coréen, de croate, de danois, d'espagnol, d'estonien, de finnois, de grec, d'hébreu, de hongrois, d'indonésien, d'islandais, d'italien, de japonais, de laotien, de latin, de lituanien, de macédonien, de malais, de malgache, de mandarin, de néerlandais, de norvégien, de persan, de polonais, de portugais, de roumain, de russe, de serbe, de serbo-croate, de slovaque, de slovène, de suédois, de tchèque, de thaï, de tibétain, de turc, d'ukrainien et de yiddish. C'est la tour de Babel, cet édifice babylonien où régnait une très grande diversité de langues.

La simple énumération des langues parlées ou écrites au sein de la SFT ouvre immédiatement une perspective sur d'autres horizons, d'autres images ou d'autres univers culturels.

Cette mosaïque de langues s'accompagne d'une belle diversité dans les activités des traducteurs : nous avons des interprètes de liaison, des interprètes de conférence, des traducteurs littéraires, des traducteurs techniques, des traducteurs experts judiciaires. Nous sommes 900 et le nombre d'adhérents augmente chaque année.

On peut retrouver chacun d'entre eux en consultant en ligne l'annuaire Internet, sur le site [www.sft.fr](http://www.sft.fr). Un rapide coup d'œil à cette liste m'a permis d'évaluer qu'il y a 50 traducteurs ou traductrices dont la spécialité est l'audiovisuel, 193 personnes travaillent dans le domaine du marketing et de la publicité, 13 dans celui de la danse et de la musique et, enfin, la littérature est le domaine de travail de 53 traducteurs de la SFT. Il y a donc 300 personnes plus directement concernées par la

télévision, la scène, le théâtre et la littérature.

En glanant ces informations, j'ai fait le rapprochement avec le fondateur de la SFT, Pierre-François Caillé, qui était lui-même l'auteur de plus de 300 doublages et sous-titrages de films. Il me faut donc faire un retour dans le passé pour évoquer brièvement l'histoire de la création de la SFT, de la FIT, Fédération internationale des traducteurs et de l'ATLF, l'Association française des traducteurs littéraires de France.

C'est un sujet qui est traité en détails dans un article signé par Maurice Voituriez et publié dans la revue "Traduire", la publication trimestrielle de la SFT auquel chacun, adhérent ou non, peut s'abonner et qui traite des sujets très divers mais toujours liés à la traduction. Je cite quelques titres pour information : "Dossier audiovisuel", "Le Défi européen", "Le Traducteur face aux nouvelles technologies", "Horizons linguistiques" ou encore "Lettres et terminologie".

Dans son intervention, retranscrite dans "Traduire", Maurice Voituriez rappelle que **Pierre-François Caillé** a d'abord été le traducteur du célèbre roman de Margaret Mitchell, *Autant en emporte le vent*, dont le titre anglais est "Gone With the Wind". *Autant en emporte le vent* paraît en 1939 chez Gallimard. Le nom de Pierre-François Caillé figure en première page de couverture en tant qu'auteur de la traduction. C'est un fait rarissime à l'époque. C'est une reconnaissance du traducteur en tant qu'auteur. De nos jours, cette mention figure sur tous les textes publiés par les maisons d'édition.

En 1944, c'est la Libération. Deux ans plus tard, le film, dont le doublage est assuré par Pierre-François Caillé, remporte un très gros succès dans les salles de cinéma françaises, le public étant également séduit par la prestation de deux célèbres acteurs : Vivian Leigh et Clark Gable.

La même année, mais dans un tout autre registre, c'est le procès de Nuremberg. Les auditions et le procès lui-même exigent la présence de nombreux traducteurs et interprètes venus d'horizons divers et dont la profession n'est pas du tout organisée. Il est généralement admis que c'est à ce moment-là que Pierre-François Caillé se rendit compte de l'utilité d'un regroupement en association des traducteurs et des interprètes et c'est ainsi qu'en 1947 fut créée la SFT, avec au départ une vingtaine de membres. **La SFT s'appelle alors le Syndicat national des traducteurs littéraires, techniques, militaires, jurés et de presse.** Le premier président de la SFT, de 1947 à 1950, sera Georges Pillement, à la fois écrivain et traducteur d'auteurs espagnols et sud-américains puis c'est Pierre-François Caillé qui lui succéda et, ce, pendant vingt-trois ans.

Voilà quelques jalons du développement des associations de traducteurs. Pierre-François Caillé a fait école ; d'autres associations sont nées dans des pays voisins. Il a donc fondé en 1953 la FIT, la Fédération internationale des traducteurs réunissant des professionnels de la traduction d'Espagne, de France, d'Italie, de Norvège et de Yougoslavie.

Les 50 ans de la FIT ont été fêtés récemment à Paris, à l'UNESCO, en association avec la SFT.

En 1973, c'est la création de l'ATLF, l'Association des traducteurs littéraires de France. Une partie des adhérents de la

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

SFT spécialisés dans la littérature se regroupe en une deuxième association.

Il ne faudrait pas omettre une autre date importante pour les traducteurs, c'est celle de 1976. Comme l'écrit Maurice Voituriez, "Une des réalisations importantes dont Pierre-François Caillé tirait une légitime fierté fut ce que l'on a appelé la *Recommandation de Nairobi de 1976*, une déclaration des droits du traducteur, adoptée par la XIX<sup>ème</sup> conférence générale de l'UNESCO". Cette déclaration peut être consultée sur Internet. Elle est encore utile pour tous les traducteurs de nos jours. La SFT dispose aussi aujourd'hui d'une *Charte du traducteur* qui précise quelques règles déontologiques que chaque traducteur adhérent se doit de respecter.

Pierre-François Caillé est décédé en 1979 et c'est maintenant Mme María Le Bret Sánchez qui est la présidente de la SFT.

Au travers de ces quelques repères sur les réalisations de Pierre-François Caillé, apparaît clairement la vocation d'ouverture et d'échanges de la SFT.

Pour en revenir au théâtre, le théâtre moderne représente une des formes principales d'expression artistique d'un pays et le traducteur joue un rôle fondamental car seule une traduction réussie permet au public d'apprécier la qualité d'une pièce étrangère. L'Allemagne et la France ont créé des bourses via le programme Theater-Transfer ou Transfert Théâtral.

Le site de la SFT présente les informations fournies par la fondation DVA concernant les bourses franco-allemandes pour la traduction théâtrale contemporaine.

Transfert Théâtral propose ainsi chaque année 4 bourses pour la traduction de pièces d'auteurs vivants, de langue allemande et de langue française, dont l'œuvre est significative dans le théâtre contemporain. Les traductions doivent impérativement s'inscrire dans un projet de représentation ou de radiodiffusion. La bourse est attribuée uniquement à une traduction en cours. Une traduction terminée qui aurait déjà fait l'objet d'une lecture, mise en espace, mise en scène ou publication ne peut pas être prise en compte. Pour plus de détails, ceux qui sont intéressés ou qui connaissent des traducteurs susceptibles de correspondre à ces critères, rendez-vous sur le site de la SFT, [www.sft.fr](http://www.sft.fr).

Un **Prix de la traduction Pierre-François Caillé** a également été créé en 1981 par la SFT. Il est décerné avec le concours de la Délégation générale à la langue française (DGLF) et l'ESIT, l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs de l'Université de Paris III. Il récompense alternativement une traduction d'une œuvre littéraire ou d'un ouvrage scientifique, technique ou encore de vulgarisation dont la parution a eu lieu dans les deux ans avant l'attribution du prix. Par ailleurs, la SFT est activement impliquée dans la défense de la langue française et du multilinguisme. Elle organise tous les ans à Paris une Journée mondiale de la traduction, la JMT. En 2004, elle aura lieu le 25 septembre, à Paris.

Le travail d'information, de formation, d'échanges au niveau culturel entrepris par la SFT se poursuit année après année. Cette action est bénévole. La Présidente, les 12 membres du Comité directeur, les membres des commissions, les déléguées régionales sont tous des bénévoles qui ont à cœur de remplir leur rôle au mieux.

**Le Comité directeur** anime des commissions et gère le fonctionnement de la SFT ainsi que les publications telles que *Traduire* ou la Lettre d'information destinée aux adhérents. Le Comité gère les admissions, les ateliers de formation et les rela-

tions avec les associations étrangères. Un réseau international met en contact les traducteurs avec leurs confrères étrangers afin de promouvoir les échanges d'information, de documents et d'offres de collaboration. Les membres de la SFT eux-mêmes ont une action bénévole quand, sur la liste de diffusion de la SFT, ils débattent de l'avenir de la profession, des difficultés et des solutions au quotidien ou encore des travaux en cours sur la norme européenne dans le domaine des services de traduction.

Au niveau régional, en tant que déléguée de la SFT pour Aquitaine et Midi-Pyrénées, il me semble important de présenter les délégations. Ce sont les antennes locales de la SFT. Il en existe 7 : en Alsace, en Auvergne, en Champagne-Ardenne, Bourgogne, Lorraine et Franche-Comté pour le Grand-Est, en Île de France, en Languedoc-Roussillon, en Provence-Alpes Côte d'Azur, en Rhône-Alpes et, enfin, en Midi-Pyrénées et Aquitaine. Pourquoi ces délégations régionales ?

Tout simplement parce qu'il s'agit de développer les contacts entre les adhérents qui, souvent, sont des traducteurs isolés dans leur spécialité et dans leur travail. Ils peuvent ainsi mettre en commun leurs expériences pour résoudre à plusieurs telle ou telle difficulté pour laquelle le traducteur ou l'interprète n'a pas trouvé de réponse par lui-même. C'est pourquoi des réunions sont organisées en région. Elles ont généralement lieu à Toulouse pour Midi-Pyrénées et à Bordeaux pour l'Aquitaine mais chaque déléguée organise régulièrement des réunions du même type dans sa région.

Elles sont ouvertes aux non-adhérents à la SFT. Par exemple, hier, le 11 mars, une réunion SFT a eu lieu à Toulouse, à la Maison du Sénéchal, au 17, rue de Rémusat : elle portait sur les entreprises de traduction et les relations entre traducteurs et donneurs d'ouvrage mais le thème abordé peut tout aussi bien être la langue des signes ou encore les sites Web, sujets que nous avons déjà traités. Dans le calendrier des réunions, formations et manifestations pour 2004, 50 dates figurent au tableau pour l'Île de France et les régions. Développer les échanges personnels, professionnels, culturels, cela fait bel et bien partie de la mission de la SFT.

J'aborderai maintenant le sujet des formations car l'université ou les instituts universitaires jouent un rôle important dans ce domaine. La SFT est un organisme agréé pour les formations. Des formations sont donc régulièrement organisées à Paris et dans toute la France, là où existent des délégations régionales. Ces formations peuvent être remboursées par le FIFPL, Fonds interprofessionnel pour la formation des professions libérales.

De nombreuses formations sont déjà organisées pour 2004. Mis à part celles qui ont lieu dans les locaux de la SFT à Paris, les autres se déroulent dans des lycées, des instituts ou des universités, à Paris ou en région. L'ISIT (Institut supérieur d'interprétation et de traduction) l'ESTRI (École supérieure de langues, traduction et relations internationales de l'Université catholique de Lyon) ou la Faculté de médecine de Lyon, qui accueille régulièrement dans ses locaux des formations pour les professionnels de la traduction.

Il doit être possible de mettre sur pied avec Toulouse-Le Mirail, le Goethe Institut ou l'Institut Cervantès le même type de formations. Je crois que ce type d'échanges serait positif, dans la lignée de la communication, de la formation et de l'information qui ont été développées par la SFT en association avec diverses institutions, organismes ou universités depuis sa naissance en 1947.

Christine Thomelin

## Journée de la Traduction Professionnelle à Grenoble

**Le vendredi 26 mars** a eu lieu la deuxième édition de la Journée de la Traduction Professionnelle, organisée par la SFT en collaboration avec le Groupe de recherche multilingue en traduction spécialisée (GREMUTS) de l'Université Stendhal Grenoble 3.

Traducteurs, étudiants, enseignants, responsables de formation - les 73 participants ont suivi avec intérêt les six communications proposées sur des thèmes aussi divers et passionnants que la traductologie, l'autocertification, les relations entre un grand compte et les traducteurs indépendants, les technologies et les droits d'auteur dans la traduction et l'interprétation, le rôle du réviseur et le traitement des textes sources déficients. Un fil conducteur reliait la variété des sujets abordés : la recherche de la qualité. Les actes de cette Journée de la Traduction Professionnelle seront publiés dans un prochain numéro de la revue Traduire.

Après quelques mots d'accueil de Mesdames Élisabeth Lavault-Olléon, directrice du GREMUTS, et Dominique Martin, présidente de la délégation Rhône-Alpes de la SFT, Madame Lavault a brossé un petit état des lieux sur le thème *Traducteurs, traductologues, théories et pratiques*.

Partant des divergences entre traductologues - coupés des situations de communication, et à la recherche de la « qualité parfaite » - et praticiens - qui envisagent la traduction en activité professionnelle conditionnée dans un contexte donné avec des disciplines connexes, mais avec une même recherche de qualité - Élisabeth Lavault a fait un petit historique des recherches et des tendances en traductologie. Rappelant au passage l'influence des neurosciences sur l'analyse et la modélisation du processus d'interprétation et les retombées immédiates de ces recherches sur la traduction, elle a évoqué la diversité des approches de l'interaction communicative : théories interprétatives de la traduction, tendances psycholinguistiques, théories globalisantes du polysystème des chercheurs russes et israéliens ou du skopos allemand, théorie fonctionnaliste, pour n'en citer que quelques-unes, sont autant de balanciers qui permettent à l'équilibriste de la communication qu'est le traducteur d'avancer dans le bon sens (oui, c'est intentionnel !) sur le fil de la qualité.

Daniel Gondouin, expert en multilinguisme au Comité européen de Normalisation, a traité ensuite de *La préparation à l'autocertification* en mettant en parallèle la démarche personnelle (de la prise de conscience de la nécessité d'une procédure qualité, à l'élaboration des procédures internes et à la décision de certification) et la démarche collective (création d'un référentiel commun, création d'une norme européenne, homologation d'une norme française).

Malgré les nombreux problèmes évoqués dans les questions des participants, reflétant les craintes suscitées par le projet - coût de la certification pour un indépendant ; contrôle du sérieux des procédures internes et commerciales ; normes linguistiques, entre autres - il ne faut pas oublier les aspects positifs d'une réflexion personnelle sur les procédures. Certes, une norme n'est pas obligatoire, mais il faut garder à l'esprit que nous allons vendre une image au client et qu'il est bon de prendre du recul en analysant son activité, dans un souci d'amélioration permanente mais aussi de productivité.

Responsable du secteur traduction chez Renault Trucks (RVI) à St-Priest (69), Catherine Baléon-Caville, empêchée, avait chargé Anne-Marie Robert de présenter sa communication sur les *Relations entre un grand compte et les traducteurs indépendants*. Ce fut l'occasion pour beaucoup d'entre nous de découvrir les mécanismes d'un service traduction dans une grande entreprise. Dépendante de la DRH, le service traduction de RVI est géré par deux personnes.

La variété des documents à traduire souligne le rôle fondamental des responsables, véritables hommes/femmes-orchestre : recrute-

ment de sous-traitants compétents (la qualité, toujours !) ; négociation des délais ; assistance au niveau culturel pour assurer l'homogénéité des traductions, le respect la culture d'entreprise, et expliquer au client - en l'occurrence, les services RVI - les problèmes posés par une mauvaise rédaction à la base ; assistance technique devant la complexité informatique des dossiers ; validation des traductions (rôle du réviseur !).

Après une pause-déjeuner assez rapide, les problèmes liés aux *Technologies et droits d'auteur dans la traduction et l'interprétation* ont été évoqués par Jean-Marie Van de Walle, membre du Conseil de la FIT, traducteur et terminologue. La question cruciale : le traducteur est-il un auteur ? entraîne les interrogations suivantes : Si oui, qu'en est-il du droit d'auteur ? Comment se définit une œuvre ?

Le droit d'auteur ne protège une création que si elle est originale. Mais la traduction est une œuvre de l'esprit (il n'est pas question ici de qualité) et son caractère d'originalité ne fait aucun doute : il n'y a jamais deux traductions identiques. Et si une œuvre est « ce qui a été créé », la forme même de la traduction a un aspect créatif.

Le traducteur a-t-il un statut d'auteur ? La réponse est oui. Mais les traducteurs doivent en prendre pleinement conscience et commencer par toujours signer leurs travaux : une traduction est un *service* et non un produit reproductible à l'infini. Les traducteurs ont droit à l'intégrité.

Traduire est un équilibre subtil. C'est sur ces mots que Jean-Marie Van de Walle terminait son intervention. Michel Rochard, réviseur à la Division de la traduction de l'OCDE, aurait pu les reprendre en sous-titre de son interrogation : *Le réviseur : Achille ou Mentor ?* En d'autres termes, à quoi sert un réviseur ? Le traducteur doit-il craindre le réviseur, Père Fouettard traquant la faute et fustigeant tout oubli ou étourderie ? Ou, à l'inverse, s'appuyer sur cette épaule secourable au risque de se « laisser aller », puisque, après tout, le réviseur est là ?

Exemples à l'appui, Michel Rochard a montré comment le réviseur *reprenait l'enquête*, pour ainsi dire. Dans un souci d'efficacité, de rentabilité et de productivité, son travail consiste à rectifier, non à modifier le travail du traducteur. Correction d'erreurs de sens, rectification d'une erreur de l'original, intervention sur les calques, simplification de la traduction, retour aux normes du français, problèmes de phraséologie, précision terminologique - tels sont les champs d'investigation du réviseur-enquêteur.

Sage Mentor plutôt que bouillant Achille, le réviseur inscrit son action dans le long terme. Difficile à quantifier en termes marchands, son intervention est gage de qualité.

La dernière intervention de la journée concernait *Le traitement des textes sources déficients, casse-tête habituel des traducteurs*. Illustrant son exposé d'exemples en langue allemande, Madame Claire Allignol, maître de conférences à l'Université Stendhal, membre du GREMUTS, a fait un bref tour d'horizon, mais ô combien édifiant, du problème. Au-delà de l'anecdote et parfois du comique, le problème est bien réel et repose, sous un angle différent, la question de la qualité. En d'autres termes, comment faire de la qualité à l'arrivée avec de la médiocrité (voire plus) au départ ? Et voilà le traducteur-équilibriste une fois de plus sur son fil ...

Une journée riche d'information et d'enseignement, une journée de rencontre et de réflexion, une journée intense et conviviale malgré le mauvais temps - telle fut la Journée de la Traduction Professionnelle !

Enfin, un grand merci à l'équipe organisatrice pour tout le travail préparatoire, l'accueil chaleureux (on ne chantera jamais assez les bienfaits du petit goûter entre-deux ! Les nourritures terrestres ont fait bon ménage avec les nourritures spirituelles) et le bon déroulement de la journée dans le respect des horaires. Une gageure réussie !

Geneviève Bégou

Genevieve.begou@wanadoo.fr



# Échos des Régions

## RÉUNIONS – FORMATIONS – MANIFESTATIONS SFT 2004

Date	Région	Évènement
5 mai 04	Rhône-Alpes	Rencontre informelle autour d'un verre – La Taverne – Grenoble
15 mai 04	PACA	Réunion régionale
15 mai 04	Rhône-Alpes	Réunion trimestrielle SFT-RA – Grenoble
18 mai 04	Alsace	Stammtisch – A l'ancienne douane – Strasbourg
4-5 juin 04	Champagne-Ardenne	Formation : Localisation de sites internet et de logiciels - Langres
5 juin 04	Rhône-Alpes	Formation Informatique et Internet pour les nuls – Lyon
5 juin 04	Alsace	Sortie annuelle : Promenade découverte de la petite Suisse
7 juin 04	Auvergne	Réunion régionale
10 juin 04	Midi-Pyrénées	Réunion régionale – Toulouse
12 juin 04	Languedoc Roussillon	Réunion régionale - Pont du Gard
15 juin 04	Alsace	Stammtisch – A l'ancienne douane – Strasbourg
16 juin 04	Rhône-Alpes	Rencontre informelle autour d'un verre – La Taverne – Grenoble
18-19 juin 04	Ile de France	Internet et gestion terminologique pour le traducteur
24-26 juin 04	Ile de France	Formation : Interprétation de liaison – mode d'emploi
26 juin 04	Champagne-Ardenne	Atelier TAO : Wordfast animé par Yves Champollion – Langres
2 juillet 04	Rhône-Alpes	Rencontre informelle autour d'un verre – Damier des Brotteaux – Lyon
3 juillet 04	PACA	Réunion régionale
5 – 7 juillet 04	International	Université d'été de la traduction financière – La Baule
5 – 9 juillet 04	Rhône-Alpes	Formation : Séminaire de Traduction Médicale- Anglais/Français (5 jours)
10 juillet 04	Rhône-Alpes	Journée de la Traduction médicale : l'anatomie
6 septembre 04	Auvergne	Réunion régionale
14 septembre 04	Midi-Pyrénées	Réunion régionale – Toulouse
18 septembre 04	PACA	Réunion régionale
18 septembre 04	Rhône-Alpes	Réunion trimestrielle SFT-RA – Lyon
21 septembre 04	Alsace	Stammtisch – A l'ancienne douane – Strasbourg
25 septembre 04	National	Journée mondiale de la Traduction - Paris
1 <sup>er</sup> octobre 04	Rhône-Alpes	Rencontre informelle autour d'un verre – Damier des Brotteaux – Lyon
16 octobre 04	Rhône-Alpes	Formation : Initiation à la localisation - Lyon
19 octobre 04	Alsace	Stammtisch – A l'ancienne douane – Strasbourg
16 novembre 04	Alsace	Stammtisch – A l'ancienne douane – Strasbourg
20 novembre 04	PACA	Réunion régionale
27 novembre 04	Rhône-Alpes	Réunion trimestrielle SFT-RA – Lyon
4 décembre 04	National	ASSEMBLEE GENERALE DE LA SFT - Paris
6 décembre 04	Auvergne	Réunion régionale
14 décembre 04	Alsace	Stammtisch – A l'ancienne douane – Strasbourg
17 décembre 04	Rhône-Alpes	Repas de fin d'année SFT-RA - Lyon

### Dates à préciser :

**Aquitaine : réunion régionale : juin**

**Franche-Comté : réunion régionale : mi-juillet**

**Champagne-Ardenne (Grand est) : Formation juridique + formation financière : septembre/octobre**

**Île de France : réunion des adhérents : octobre**

***N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site [www.sft.fr](http://www.sft.fr) pour connaître les nouvelles manifestations et formations de la SFT !***

## Compte-rendu de la Réunion IDF du Samedi 3 avril 2004 à la Coupole

Sarah et moi-même étions à la Coupole à 8 h 30 pour veiller à l'installation du matériel de Caroline Bajwel et Michel Maillard, venus pour présenter le logiciel Déjà Vu.

Nous nous retrouvâmes tous (58 participants) autour d'un petit-déjeuner sympathique et à 9 h 30 la présentation a commencé.

Je ne m'attarderai pas sur cette présentation qui a suscité un grand intérêt, vu le nombre de questions posées, car les deux intervenants ont remis une notice explicative et un CD du logiciel avec une exploitation gratuite de deux mois. Si d'autres adhérents souhaitent avoir des informations sur ce logiciel, ils peuvent appeler directement Caroline Bajwel ou Michel Maillard (0143 48 88 66), en précisant qu'ils sont membres de la SFT et ils auront toutes les explications nécessaires.

Après un bref intermède, pendant lequel Marie Lemasson nous a rappelé la date de la prochaine JMT (25 septembre 2004) et que les prochaines formations ont affichées sur le site,

Chris Durban nous a expliqué brillamment les différentes façons de se constituer une clientèle. Son intervention a également suscité de nombreuses questions. Malheureusement, le temps qui nous était imparti touchait à sa fin : nous pensons donc qu'une seconde intervention serait la bienvenue.

Nous avons annoncé aux participants qu'il y aurait une autre réunion en juin et leur avons demandé de nous donner des pistes sur les thèmes qu'ils aimeraient voir aborder.

Petite remarque logistique : ils ont tous trouvé que la salle de la Coupole était très pratique et conviviale.

Monique Bocquet, l'une de participantes les plus assidues nous a gentiment fait un compte-rendu de l'intervention de Chris Durban. Nous l'en remercions chaleureusement.

Nous remercions également tous les participants de nous avoir donné l'opportunité de passer cette matinée très conviviale et fructueuse.

*Sarah Bichot*

s.bichot@wanadoo.fr

*Mirella Lamollie*

mltrad@club-internet.fr

PS – un courriel sera envoyé aux adhérents sous trois semaines afin de leur proposer une date pour la prochaine réunion.

### Intervention de Chris Durban : Comment se constituer une clientèle ?

**Conseils aux traducteurs :** certaines questions ont déjà été traitées dans la rubrique « The Bottom Line » par Fire Ant & Worker Bee ([www.accurapid.com/journal](http://www.accurapid.com/journal))

Nous avons commencé par examiner « Sept raisons pour lesquelles vous n'y arrivez pas », à partir d'un article de Lucy Kellaway (Financial Times), pour aborder ensuite des questions plus positives :

#### Question 1 : Qui êtes-vous ?

Définir vos points forts/faibles réfléchir à ce qui fait votre « plus » (très bonne plume ? très rapide ? à l'aise avec de multiples formats de fichiers ? connaissance approfondie de tel ou tel domaine ?...) Ne pas céder à la tentation de baisser vos tarifs pour conquérir un client car vous aurez énormément du mal à les relever par la suite.

#### Question 2 : Qui sont vos clients ?

- Agences
- Clients directs (lesquels ?)

#### Question 3 : Où sont vos clients ?

- Dans quel(s) secteur(s) d'activité
- En France, à l'étranger
- Organismes
- PME
- Etc.

#### Question 4 : Comment se spécialiser ?

- Étudier le marché : s'abonner aux Échos, à la Tribune (ou dans certains cas une autre publication dans un domaine qui vous intéresse personnellement) pendant trois mois. Forcez-vous à le lire chaque jour en diagonale pour repérer des secteurs qui bougent, pour vous documenter sur des domaines particuliers, définir, identifier des clients potentiels, trouver des causes intéressantes

- Consulter Euronews (sur le câble) — forcez-vous à suivre le monde des affaires ne serait-ce que pour vous rendre compte des secteurs qui ont besoin de vos services
- Se rendre à des salons professionnels, pour chercher de la documentation, voir ce qui s'y dit (comment parlent « les clients » entre eux, au juste ?)
- Se spécialiser est le b.a.ba de la traduction. Plus on est spécialisé, plus le travail est intéressant, mieux seront vos traductions — et plus on vous payera pour vos textes. Il y a des dizaines de milliers de traducteurs « généralistes », ce n'est donc pas étonnant qu'il y ait une concurrence féroce.

#### Question 5 : Comment proposer ses services ?

- En se rendant aux salons professionnels.  
Si vous n'avez pas encore de spécialité, réfléchir aux domaines d'activités qui offrent des débouchés (voir « lire la presse » ci-dessus) et éviter les secteurs sans intérêt : par exemple, traduction de textes traitant de la pratique du cricket d'espagnol vers l'anglais, pour laquelle le marché de la traduction est inexistant.
- Revoir et corriger une mauvaise traduction (surtout à partir d'une page web), proposer un texte plus adapté aux besoins de l'entreprise, correspondant davantage à leur image. Le renvoyer accompagné d'une lettre montrant son intérêt pour l'entreprise (et sans critiquer le traducteur du texte existant). Terminer en précisant que l'on reprendra contact avec l'entreprise, fixer une date (la semaine suivante...) et le faire sans faute. La lettre devra être adressée au PDG/dirigeant de l'entreprise.  
Insister pour faire figurer son nom dans les « crédits ». Dans ce cas (surtout ! ) exiger que ce soit vous qui fassiez l'ultime relecture avant signature du bon à tirer.

(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

- c) Proposer d'effectuer une traduction à titre gratuit pour une cause humanitaire ou similaire. Fixer vos conditions par écrit ; livraison (date), tirage, etc. Préciser que votre nom va figurer dans les « crédits » et dans toute publicité. Le cas échéant, prendre temps de rédiger soi-même une lettre félicitant le traducteur (vous) pour la qualité de son travail, faire signer le client et utiliser cette lettre à titre de référence pour d'autres clients.
- d) En participant à des réunions professionnelles (banques, etc.).

## Question 6 : Quels supports/documents utiliser ?

Se présenter aux salons / réunions professionnelles

- Constituer un glossaire à apporter aux salons pour montrer votre intérêt pour l'entreprise et (uniquement dans un deuxième temps) proposer vos services.
- Engager le client dans la discussion, l'amener à vous remettre de la documentation qui peut servir à enrichir votre propre glossaire si elle est bien faite ; sinon, proposer des améliorations/modifications ;
- Demander le nom de la personne rencontrée au salon pour pouvoir la contacter ;
- Pour les plus timides, entretenir des relations privilégiées avec un client et lui demander une recommandation pour d'autres services/sociétés ;
- Distribuer des cartes de visite : attention à ne pas y faire figurer trop de spécialités ;
- Indiquer des références ;
- Distribuer des brochures de la SFT (« Faire les bons choix ») ; pas nécessaire d'avoir une brochure proposant vos propres services mais préparer au moins une lettre présentant vos conditions ;
- Créer un site web ;
- Pour les élèves des écoles de traduction, profiter du mémoire rédigé dans le cadre des études pour préparer un glossaire spécialisé et ce faisant entrer en contact avec des entreprises du secteur ;
- Montrer des exemples de traductions effectuées par vos soins... ayez

un « portfolio » (comme le font des photographes, artistes...)

## Questions / Réponses

Q : Que faire concernant les grands organismes, qui travaillent essentiellement par appel d'offres et exercent une grande pression sur les tarifs ?

R : Pour certains travaux, il faut vous positionner en dehors de certains secteurs (accepter que la demande fluctue, ne restez pas dans un secteur trop fragile). Savoir évaluer ses capacités journalières de traduction et argumenter, mettre en avant la qualité du travail, la relation avec le client, la disponibilité du traducteur, la volonté de discuter permet de maintenir des tarifs plus élevés.

Se faire connaître personnellement du client — essentiel !.

Éventuellement, créer et entretenir des réseaux de traducteurs.

Q : Qu'en est-il des tarifs/délais imposés par les agences ?

R : Les indépendants qui se laissent dicter les tarifs par les agences sont leur propre pire ennemi. Développer une clientèle directe, quitte à étudier les secteurs où les délais sont moins serrés, les tarifs plus élevés... Un exemple parmi beaucoup d'autres : dans les entreprises, tout ce qui concerne de près le PDG/dirigeant n'est pas limité en budget comme pour les autres services. Une option donc : s'adresser en priorité aux dirigeants. Même conseil pour tout ce qui concerne les documents destinés à la publication.

Choisir vos clients et contrôler votre carrière.

Q : Faut-il pousser les élèves sortant d'écoles de traduction à se mettre immédiatement à leur compte ?

R : Non, c'est la folie — aussi bien pour eux que pour les clients (et donc pour l'image de la profession toute entière). Une possibilité consiste à les encourager par des stages auprès de professionnels libéraux ou par l'embauche dans des agences en début de carrière ; dans les deux cas, ils peuvent parfaire leurs connaissances du métier, y compris de l'écrit, du style, de la traduction proprement dite ; apprendre comment démarcher/satisfaire les clients, gérer les démarches administratives et les charges plus facilement qu'en se lançant

Quelques échos d'adhérents me font penser que l'information volontairement laconique contenue dans les résumés de PV des réunions du Comité directeur mérite d'être complétée.

Élue au Comité en 2000, réélue en 2003 et successivement présidente, vice-présidente et trésorière de la SFT, je suis arrivée au bout du compte à la conclusion qu'au sein du Comité, je ne pouvais plus avancer vers des objectifs qui me paraissaient prioritaires. Convaincue d'y perdre mon temps, je ne voulais risquer de perdre celui des autres ; j'ai donc présenté ma démission du Comité le 15 mars dernier.

Je préfère poursuivre des objectifs qui me tiennent à cœur, qu'ils soient personnels ou pour le syndicat. Ainsi, je seconde Chris Durban qui met sur pied sa formation à La Baule au mois de juillet, je continue d'échanger avec ITI et ATA pour renforcer les liens entre nos associations et - qui sait ? - impulser la création (ou plutôt la re-création) d'un réseau franco-anglais, et surtout, j'ai été mandatée par le Comité pour poursuivre les travaux sur la norme CEN "services de traduction", sous la responsabilité de Christophe Villard.

*Jackie Reuss*  
reusstrad@noos.fr  
Paris, le 14 mai 2004

## Rapprochement avec l'Institute of Translation and Interpreting (ITI)

Nous venons de signer un accord de réciprocité avec notre consœur britannique portant sur les formations et événements organisés respectivement par l'ITI et la SFT.

Dorénavant, en tant qu'adhérents SFT, vous pouvez participer à la plupart des manifestations de l'ITI au tarif membre !

Son site : <http://www.iti.org.uk/indexMain.html>

## Dates de fermeture du siège :

**du 12 juillet au  
1<sup>er</sup> septembre**

# Informations pratiques

## Quelques informations pour les traducteurs

**S'installer à son compte à son domicile** : l'exercice d'une activité professionnelle est autorisé dans un appartement loué « à usage exclusif d'habitation » sans nécessiter l'accord du propriétaire, dès lors qu'il s'agit de la résidence principale du professionnel, qu'il ne trouble pas la paix de l'immeuble, qu'il ne reçoit pas de clientèle ni de marchandise. (Vérifier que le règlement de copropriété ne s'y oppose pas). Cour de Cassation, 3<sup>e</sup> chambre civile, arrêt n° 02-12476 du 14/1/2004. Source : La *Cybergazette*

**Portage** : le 20 janvier 2004, il a été créé une Fédération Nationale du Portage Salarial (FENPS) <http://www.fenps.org> Le Syndicat National des Entreprises de Portage Salarial, SNEPS, (<http://www.portagesalarial.org>) remplace le SEPS. Source : La *Cybergazette*

**La technique** : France Telecom commercialise un boîtier Sagem Fast Plug permettant de connecter tout appareil informatique (ordinateur, imprimante, scanner, etc.) via le réseau électrique. De la taille d'une grosse prise électrique, facile à installer sur le port Ethernet ou USB, il ne marche pour l'instant qu'avec les PC. Le prix du boîtier est de 99 euros mais devrait diminuer avec la concurrence grand public. Source : La *Cybergazette*

**Femmes au travail** : il devrait y avoir environ 79 % de femmes dans la traduction. Revenu net moyen femme (bénéfice net imposable) 25 000 euros (35 000 euros pour les hommes). Source : enquête SPI2003 de l'Observatoire des Solos (<http://www.solos.asso.fr/>) cité dans la *Cybergazette*

**Protection du droit d'auteur** : en cas de litige, le créateur d'une oeuvre intellectuelle doit pouvoir apporter la preuve qu'il en est le créateur. Le site CyberProtect date et enregistre par huissier les documents qui lui sont confiés via transmission électronique. Tarif : entre 20 et 70 euros selon la taille du document (<http://www.cyberprotect.com>). Source : la *Cybergazette*

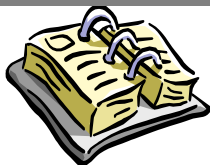
**Protection des biens de l'indépendant** : la loi pour l'initiative économique, dans son article 8, a institué le droit pour un indépendant de rendre insaisissable pour des créances professionnelles sa résidence principale. L'acte doit être rédigé par un notaire et coûtera 117,68 euros TTC (en 2004). Décret n° 2004-303 du 26 mars 2004, JO du 30 mars 2004. Source : la *Cybergazette*

**Domiciliation des entreprises pour les personnes physiques** : les règles de domiciliation sont déterminées en fonction du lieu effectif d'exercice de l'activité. Si l'activité ne s'exerce ni dans un local déterminé ni au domicile de l'entrepreneur, l'adresse de domiciliation peut être celle du domicile sans limitation de durée (consultant, plombier etc.), Si l'activité nécessite un local, l'entrepreneur pourra domicilier son entreprise à son domicile et y exercer son autorité uniquement s'il n'y a aucune clause contractuelle (bail ou règlement de copropriété) ou législative qui s'y oppose et si, dans les villes de plus de 10 000 habitants, l'exercice de l'activité ne suppose pas le passage de clients, de marchandises ou de salariés dans ce domicile. Réponse ministérielle, JO du 30 mars 2004. Source : la *Cybergazette*

La *CyberGazette* : <http://www.cybergazette.info/>

Transmis par Marie-Christine Garcin  
[Marie-christine.garcin@sft.fr](mailto:Marie-christine.garcin@sft.fr)

## Agenda



**1<sup>er</sup> Forum international sur la traduction spécialisée, sur le thème « Julio Cortázar et la traduction »**  
Buenos Aires (Argentine)  
6 et 7 août 2004  
Informations : [www.traductores.org.ar](http://www.traductores.org.ar)

**9<sup>ème</sup> Forum national sur la traduction et 3<sup>ème</sup> Forum international brésilien sur la traduction**  
Fortaleza (Brésil) - Du 30 août au 3 septembre 2004  
Informations : [www.abrapt.org.br](http://www.abrapt.org.br)

**Journée Mondiale de la Traduction**  
Thème : La traduction, garante du multilinguisme et de la diversité culturelle  
30 septembre 2004

**Conférence annuelle d'ITI**  
Lille (France) - Du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2004  
Informations : [www.iti.org.uk](http://www.iti.org.uk), ou [andrew@iti.org.uk](mailto:andrew@iti.org.uk)

**45<sup>ème</sup> Conférence annuelle de l'American Translator Association**  
Du 13 au 16 octobre 2004 à Toronto (Canada)  
Informations : [www.atanet.org](http://www.atanet.org)  
Appel à communications : [www.atanet.org/abstract.htm](http://www.atanet.org/abstract.htm)

**5<sup>ème</sup> Conférence internationale sur la traduction audio-visuelle**  
Du 3 au 5 novembre 2004 à Berlin (Allemagne)  
Informations : [www.languages-media.com](http://www.languages-media.com)

Assemblée générale de la SFT  
Maison de la Grèce à Paris — 4 décembre 2004

**Colloque sur la traduction, la terminologie et l'interprétation au Canada et à Cuba**  
Les 7 et 8 décembre 2004 à La Havane (Cuba)  
Informations : [g.jordan@aicc.net](mailto:g.jordan@aicc.net)

**Congrès FIT 2005 à Tampere (Finlande)**  
Congrès statutaire les 2 et 3 août 2005  
Congrès général du 4 au 7 août 2005  
Informations : <http://www.fit-ift.org/francais/congres.html>



## Les délais de paiement

**En cas de paiement anticipé**, les factures doivent préciser les conditions d'escompte applicables. Si vous ne pratiquez pas d'escompte, il faut indiquer « escompte 0 pour tout paiement anticipé » ou une formule similaire

Ceci s'applique à ceux d'entre nous qui ont mis en place des conditions générales de vente.

**Mention sur la facture.** Toute facture doit indiquer la date exacte du paiement et non un délai. La mention paiement comptant à réception est admise pour les entreprises n'accordant aucun délai à quiconque.

Hormis les délais légaux spécifiques (dont nos prestations ne semblent pas faire partie), la loi précise que le paiement est dû au trentième jour suivant l'exécution de la prestation de services. Mais ce n'est qu'un délai conseillé, les entreprises sont libres d'en choisir un autre, sous réserve de ne pas se montrer discriminatoire (il n'est pas possible d'exiger un paiement comptant pour certains clients si ce n'est pas la pratique pour vos clients, sinon vous pourriez être condamné à verser des dommages et intérêts, de même attention à la condamnation de refus de vente).

Seuls des clients présentant des garanties de solvabilité comparables peuvent prétendre à des conditions de vente et de règlement identiques. Certaines circonstances vous autorisent donc à refuser à un client les délais accordés à d'autres. On peut donc imposer des conditions de règlement différentes, notamment un paiement comptant, au client qui n'a pas réglé ses précédentes factures à la date prévue. De même lorsque des indices objectifs entament votre confiance (comme le report d'échéance, la hausse de l'en-cours avec ce client...)

### Faut-il facturer les retards de paiement ?

Les règles sont très strictes. La loi NRE du 15 mai 2001 précise que le client doit supporter des pénalités dès lors qu'il paie au-delà de la date de règlement mentionnée par sa facture. Les conditions selon lesquelles ces pénalités sont dues doivent être mentionnées dans les conditions générales de vente. Il est donc clair que sans conditions générales de vente, nous ne pouvons être tenus d'appliquer ces règles de pénalités.

Pour ceux qui veulent les facturer, le taux est en principe égal au taux d'intérêt Refi ou Repo de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 7 points. Vos conditions générales de vente peuvent prévoir un autre taux mais il ne doit pas être inférieur à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal.

En pratique, depuis le 6 juin 2003 le taux Refi de la BCE est de 2 % et le taux d'intérêt légal pour 2004 de 2,27 %. La loi incite donc à prévoir des conditions générales de vente fixant le taux des pénalités de retard à 9 % l'an. Mais un taux plus bas est valable s'il n'est pas inférieur à 3,41 % l'an.

**Mention obligatoire sur la facture :** le taux des pénalités de retard fait partie des mentions obligatoires devant figurer sur une facture.

En pratique, nous pouvons ne pas réclamer les pénalités prévues par nos conditions générales de vente si nous en avons, à condition encore une fois de ne pas le faire de façon sélective afin de ne pas être taxé de discrimination. Cependant, d'après la loi les pénalités de retard sont exigibles dès lors que le client ne respecte pas la date fixée sur sa facture. Par conséquent, le fait qu'un client paie en retard fait automatiquement naître à son égard une créance correspondant aux pénalités. Conformément aux principes généraux, cette créance devrait être comptabilisée dans les résultats de l'exercice au cours duquel le délai de paiement a expiré.

**PRECISION :** il ne s'agit pas là d'un débat traducteur d'édition/ traducteur technique ou profession libérale/ entreprise de traduction mais bien de savoir si vous avez des conditions générales de vente, faute de quoi rien de tout ceci ne s'applique à l'exception des mentions obligatoires sur la facture.

En pratique, appliquer la règle générale exposée ci-dessus est gênant car elle aboutit à nous imposer sur des sommes que bien souvent nous n'avons pas perçues. En effet il est fréquent que ces pénalités de retard ne soient pas réclamées. Selon une enquête menée en septembre 2003 par l'Association française des Credit Managers et Conseils (AFDCC), 47 % des entreprises sondées n'appliquent pas systématiquement les pénalités de retard fixées sur leurs conditions générales de vente et lorsqu'elles les facturent, celles-ci ne sont que rarement réglées (15 % seulement).

Pour pallier cet inconvénient, une règle dérogatoire a été instaurée : les créances et dettes correspondant aux pénalités de retard nées entre le 18 juin 2001 jusqu'au 31 décembre 2004 doivent être rattachées à l'exercice au cours duquel les pénalités sont encaissées ou payées par le client retardataire. Donc si le client ne les paie pas, elles ne donnent lieu à aucune comptabilisation ou imposition.

Le client peut parfois se prévaloir d'une mesure protectrice afin d'obtenir le report ou l'étalement de sa dette. Là nous n'avons plus guère d'actions possibles. En cas de délai de grâce obtenu par un juge, les saisies engagées sont suspendues, les majorations d'intérêts et les pénalités de retard cessent d'être dues. Néanmoins, ce délai de grâce ne peut excéder deux ans. Ce délai de grâce ne s'applique que pour les factures réglées par chèque, pas par celles réglées par effets de commerce.

Comme je vous l'ai déjà expliqué, si vous êtes créancier d'une entreprise ayant déposé son bilan vous ne pouvez entreprendre d'action en justice pour recouvrer un impayé dont l'origine est antérieure à l'ouverture de la procédure. Vous ne pouvez que déclarer votre créance au représentant des créanciers par un courrier recommandé avec accusé réception, dans les deux mois suivant la publication du jugement d'ouverture de la procédure. Si la liquidation judiciaire de votre client se solde pour insuffisance d'actifs, vous serez contraint de renoncer à votre créance.

En cas de surendettement (je pense particulièrement aux experts travaillant avec des particuliers), vous pouvez demander une conciliation si votre client a saisi une commission de surendettement.

Voilà de quoi réfléchir avant de signer un bon de commande avec un nouveau client. Comme toujours, la prudence est de mise tout comme la solidarité rendue vivante par la liste de diffusion qui nous permet d'échanger des expériences vécues.

Bonne facturation.

*Catherine Bonneville-Bachelet*  
bacheletc@aol.com

# Informations pratiques

## Un régime de retraite complémentaire pour les auteurs et les traducteurs

La loi du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt prévoit que les écrivains et les **traducteurs affiliés à l'Agessa** auront désormais un régime de retraite complémentaire. Cette disposition traduit un véritable progrès : les écrivains et traducteurs de livres, brochures et autres écrits littéraires et scientifiques, restaient les seules catégories d'auteurs à ne pas bénéficier d'un régime de retraite complémentaire.

La loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les écrivains et les traducteurs relèveront de l'Institution de Retraite Complémentaire de l'Enseignement et de la Création (I.R.C.E.C.). L'I.R.C.E.C. est une caisse de retraite complémentaire qui, depuis janvier 2004, ne comporte que des bénéficiaires des droits d'auteur.

### ATTENTION !

Sont **assujettis** à l'Agessa tous les auteurs dont les redevances font l'objet de cotisations obligatoires retenues à la source par leurs éditeurs. **Les assujettis ne bénéficient pas de la retraite complémentaire.**

Sont **affiliés** à l'Agessa ceux des assujettis déclarant comme ressources un minimum de 6 075 euros de redevances annuelles d'auteur. **Les affiliés bénéficient de la retraite complémentaire.**

Informations complémentaires :  
(SOFIA) : [www.la-sofia.org](http://www.la-sofia.org)

Société française des intérêts des auteurs de l'écrit

I.R.C.E.C., 21 rue de Berri, 75008 Paris

## Messages reçus

L'Institute of Translation and Interpreting (ITI) tiendra sa conférence annuelle 2004 à Lille, du vendredi 1<sup>er</sup> octobre au dimanche 3 octobre 2004, sur le thème : 'Regional, Economic and Professional Development' (« Développement régional, économique et professionnel »).

La conférence accueillera de nombreux intervenants britanniques et européens, et proposera des conférences, des ateliers et des tables rondes.

Toutefois, le programme laissera aussi le temps aux participants de visiter Lille, nommée Ville européenne de la culture 2004, de nouer des contacts professionnels, et de se retrouver au cours d'un dîner-conférence.

Pour de plus amples informations sur les modalités d'inscription, le programme provisoire, et les possibilités de logement à Lille, rendez-vous sur le site Internet d'ITI [www.iti.org.uk](http://www.iti.org.uk) rubrique Events/ITI, ou bien écrivez à Andrew Kirby [andrew@iti.org.uk](mailto:andrew@iti.org.uk)

### Séminaire Brésil à Paris, organisé par l'AiIC en 2005

L'Association Internationale des Interprètes de Conférence, AiIC pour les intimes, organise à la fin de l'été 2005 à Paris un stage ouvert aux interprètes et aux traducteurs qui ont comme langue de travail le portugais afin de les familiariser avec le portugais parlé au Brésil ainsi qu'avec différents aspects de la vie économique et quotidienne au Brésil.

Ce stage est organisé dans le cadre de l'année du Brésil prévue en 2005. Le programme devrait comporter des conférences, des visites et des manifestations diverses, prenant en compte aussi bien la culture et la formation que la convivialité.

Il se tiendra du 29 août au 2 septembre 2005, dans un lieu à préciser. Les membres de la SFT que cela intéressent peuvent participer à la préparation de ce séminaire en envoyant un mél à l'adresse suivante [m.wang@aiic.net](mailto:m.wang@aiic.net).

Les organisateurs aimeraient aussi avoir une idée des personnes qui pensent s'y inscrire pour prévoir des locaux en conséquences.

Marie-Christine Garcin  
[Marie-christine.garcin@sft.fr](mailto:Marie-christine.garcin@sft.fr)

A l'occasion de la Journée du livre et du droit d'auteur 2004 dont la célébration a été décidée en 1995 par la Conférence Générale de l'UNESCO chaque 23 avril, l'UNESCO a annoncé :

- le lancement d'une nouvelle page Internet de l'UNESCO consacrée à la **Collection des lois nationales du droit d'auteur** ([www.unesco.org/culture/copyrightlaws](http://www.unesco.org/culture/copyrightlaws)) ;
- l'accès gratuit en ligne au **Bulletin du droit d'auteur de l'UNESCO** ([www.unesco.org/culture/copyrightbulletin](http://www.unesco.org/culture/copyrightbulletin)) en six versions linguistiques (français, anglais, espagnol, chinois, russe et arabe)

## Brève

Échanges culturels algéro-danois

### Traduction des contes de Christien Andersen.

LE 200<sup>e</sup> anniversaire du conteur Hans Christien Andersen, pour lequel la traduction de l'ensemble des contes est envisagée, sera organisé par l'Algérie et le Danemark en avril 2005, a annoncé le ministère de la Communication et de la Culture.

Le communiqué rendu public à l'issue de l'audience accordée par Khalida Toumi, ministre algérienne de la Communication et de la Culture à Boeric Weber, ambassadeur du royaume du Danemark à Alger, souligne également que les entretiens ont porté sur les relations entre les deux pays et les possibilités de coopération, dans les domaines de la communication et de la culture plus particulièrement.

Il a été également évoqué l'éventuelle participation de l'Algérie à l'exposition organisée au Danemark, sur la vie et le destin d'un marin danois, devenu trésorier du bey de Constantine au XVIII<sup>e</sup> siècle.

D'autres domaines de coopération culturelle ont été également évoqués, plus particulièrement celui relatif aux musées de la marine, selon le communiqué.

R. C.

Source : *Le Jeune indépendant* daté du 4 décembre 2003

## Un moment iranien

*J'ai eu la chance inouïe de pouvoir visiter l'Iran au mois d'octobre dernier, chance non pas tant en raison du relatif « exotisme » du pays mais parce que c'était, sans exagération aucune, une expérience unique. D'un côté, un peuple légitimement fier de son histoire ininterrompue depuis des millénaires, une richesse culturelle, littéraire, artistique, architecturale..., des paysages austères et magnifiques, un pouvoir théocratique et dictatorial et, en face, une expression populaire d'une liberté extraordinaire, nonobstant le voile pour toutes et autres « signes religieux ostensibles ». De l'autre, une « fausse » Française, dissimulant mal la vraie Américaine dessous, qui voyageait avec d'autres, tout un groupe qui, loin de viser le tourisme, a cherché à jeter des ponts d'amitié et de solidarité avec ce peuple de « l'axe du Mal ».*

*En somme, j'avais peu pour plaire, et pourtant, l'accueil a été chaleureux partout et par tout le monde (d'ailleurs, il était rare de pouvoir faire 3 pas sans au minimum un échange de salams) ; nous avons pu discuter de tout – Bush, bourreau du peuple iraquien pour les un, vainqueur héroïque des Talibans et de Saddam Hussein pour les autres, les mollahs (qui ne semblent être les héros de personnes), le voile, l'Amérique, ou encore le foot ! Des invitations spontanées au domicile de gens rencontrés dans la rue, devant les mosquées, à l'intérieur des bazars, des cadeaux de boissons ou de mets, en somme une chaleur exceptionnelle, certes traditionnelle dans cette partie du monde, mais aussi signe d'un soif inextinguible de nouvelles d'ailleurs.*

*Je pourrais continuer pendant des heures, mais venons-en aux faits. A Téhéran, j'ai pu rencontrer Hamid Kashanian, Président de l'Association des Interprètes et Traducteurs d'Iran (AITI), qui a bien voulu me parler de la situation de la profession là-bas et des objectifs et activités de son association. Afin de partager les informations recueillies avec vous, j'ai traduit une synthèse de nos discussions et des deux lettres qu'il m'a fait parvenir depuis mon retour.*

**Jackie Reuss,**  
reusstrad@noos.fr

Paris, le 7 mai 2004

« C'est très intéressant que tu rédiges un article sur notre association et sur la profession de traducteur en Iran. Les commentaires qui suivent, décrivant la situation de la traduction en général, pourraient t'être utiles, mais si tu as besoin d'en savoir plus, n'hésite pas à me le demander.

Tout d'abord, il conviendrait de mentionner le statut de la profession et des traducteurs eux-mêmes. L'histoire de la traduction en Iran date d'il y a environ deux millénaires et demi, mais les natures ou les entités restent vagues et mal définies. Autrement dit, ni la traduction ni les traducteurs n'ont été clairement définis. Ici, chacun sait en théorie ce qu'est la traduction et le traducteur, mais dans la pratique, non. Il se peut que ce soit l'origine du désordre et de la désorganisation dans le domaine de la traduction, bien qu'il existe environ quinze universités et plus de vingt-cinq départements dans différentes universités qui enseignent la traduction. En réalité, la traduction en tant que discipline à part entière est enseignée dans nos universités depuis près de trente ans, mais n'est ni considérée ni acceptée comme une profession semblable à bien d'autres professions dans notre société. En même temps, des centaines d'étudiants sortent des universités chaque année diplômés d'un DEUG ou d'une maîtrise en traduction.

Évidemment, il n'y a pas assez de travail en traduction pour tous ces diplômés. Peu d'entre eux trouvent un travail en rapport avec leur formation. Beaucoup sont de simples employés dans des entreprises, banques, agences, etc. D'autres entrent dans les affaires, dans la vente, voire deviennent chauffeurs de taxi.

En Iran, beaucoup de traducteurs, mais pas tous, sont employés par des entreprises ou des organismes assimilés. Il n'y a pas de poste type ou de statut type de traducteur au sein d'une entreprise, un cabinet ou un bureau, par exemple. En effet, il suffit d'avoir une connaissance minimale (même inférieure au TOEFL, le ni-

veau requis pour les étrangers souhaitant entrer dans une université anglo-saxonne) d'une langue étrangère, l'anglais par exemple, pour se risquer à traduire un texte, par simple intérêt pour le sujet mais sans en avoir des connaissances suffisantes. Dans beaucoup de cabinets ou d'entreprises, par exemple, ce travail est assuré par des salariés tels que des ingénieurs ou des cadres, plutôt que par des traducteurs. Pourquoi ? Parce que a) la profession de la traduction et le traducteur ne sont pas clairement définis, b) il n'existe pas de centre doté d'une personnalité juridique et chargé de superviser la profession de la traduction et les traducteurs.

Bien entendu, l'on constate ci et là des exceptions. A titre d'exemple, je suis moi-même traducteur indépendant. Les traducteurs comme moi ne sont pas tenus de s'inscrire auprès des autorités. Nous ne payons pas d'impôts. Il y a encore peu d'années, l'État considérait l'édition comme une activité culturelle et ainsi toutes nos maisons d'édition sont dispensées d'impôts. En fonction de différents facteurs, les traducteurs indépendants décident de faire de la publicité pour leur services. Nous travaillons soit individuellement, soit dans les quelques groupements qui existent, et faisons une publicité pour la traduction de différents types de textes de manière non officielle, contrairement à ceux qui sont certifiés par le Ministère de la Justice iranien. Nos clients sont en général des étudiants, des bureaux, des cabinets ou autres qui ont besoin de faire traduire leurs textes.

Les traducteurs littéraires iraniens sont considérés avec plus d'estime que les autres, et jouissent d'un statut important dans la société. La plupart des articles et livres sont consacrés à la traduction littéraire plutôt qu'aux genres techniques.

Les seuls traducteurs en Iran dont la profession a acquis un bon statut juridique et un soutien légal dans notre société sont les « Traducteurs officiels auprès du Ministère de

la Justice ». Ils sont bien entendu beaucoup moins nombreux que les traducteurs indépendants. Le Ministère de la Justice iranien propose tous les deux ou trois ans un examen de traduction traitant de différents sujets tels que les contrats de mariage, les baux, les documents officiels, d'identité, les certificats, etc. Ceux qui réussissent aux examens reçoivent une licence officielle les autorisant à traduire et à certifier ces documents pour leurs clients, à la fois officiellement et légalement. Il n'existe pas en Iran d'interprète près les tribunaux comme chez toi.

Chaque année, bien trop de livres sont traduits en perse à partir de différentes langues, principalement l'anglais, mais beaucoup d'entre eux comportent de nombreuses erreurs qui rendent la traduction ambiguë et réduit sa valeur. Comme tu le sais, pour traduire un texte il faut avoir des connaissances, de l'expérience, des compétences et de la patience. Je pense que cette situation de désordre et de désorganisation provient des faits suivants :

- Mépris de la traduction en tant que profession importante ;
- Inexistence du droit d'auteur en Iran, ce qui provoque la désorganisation, plus particulièrement dans le domaine de l'édition. Il n'existe pas une seule loi régissant le droit d'auteur. A ce jour, l'Iran n'a pas encore signé les documents concernés, préparés par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Par conséquent, les éditeurs iraniens publient les livres sans demander l'autorisation des éditeurs des versions originales. Les droits des traducteurs sont également violés de différentes manières ;
- Absence d'un syndicat des traducteurs, qui pourrait aider à légaliser la profession et à encourager les traducteurs à travailler selon les règles établies par leur syndicat. Par ailleurs, un syndicat défend les droits des traducteurs ;

(Suite page 16)

# Courrier des lecteurs

Chère Nicole,

A mon avis, l'information que vous reproduisez dans la Lettre d'Information (voir « **Du nouveau dans la réforme de la législation applicable à nos honoraires** », LI 1/2004, page 16) ne reflète pas clairement la situation actuelle après l'adoption de la nouvelle loi sur la rémunération des interprètes et des traducteurs par les tribunaux.

Interprètes: effectivement, le taux horaire passe de 50 à 55 euros. Comme ces tarifs n'avaient pas été adaptés depuis 12 voire 14 ans, les maigres 10% d'augmentation signifient une diminution réelle. Mais il y a encore bien plus grave: auparavant les interprètes professionnels bénéficiaient d'une majoration de 50 % sur les 50 euros précités = 75 euros. C'est ce que vous nommez "supplément au titre de l'activité professionnelle majeure". Lorsque le tribunal faisait appel au cuisinier du restaurant chinois du coin pour l'interprétation, il n'avait droit qu'à 50 euros, n'étant pas un interprète professionnel. Dorénavant, tout le monde se retrouve avec un honoraire de 55 euros, quelles que soient ses compétences. La qualification de l'interprète professionnel a été traitée avec un mépris incroyable. Ne parlons pas de l'accusé dont les déclarations risquent d'être transmises avec beaucoup d'erreurs et une grande impartialité (selon les cultures auxquelles appartiennent les interprètes improvisés, ils n'est pas rare qu'ils s'arrogent le droit de passer un savon à l'accusé ou qu'ils prennent sa défense outre-mesure, estimant savoir "ce qu'il faut dire"...).

Les traducteurs sont effectivement mieux lotis, comme le dit l'article.

Tout cela est tellement révoltant que les diverses associations professionnelles allemandes ont fait fi de leurs querelles anciennes et révolues et se sont réunies pour essayer de faire modifier la loi avant son adoption (ce dont, personnellement, je me félicite). Les protestations ne sont pas venues seulement du BDÜ mais aussi d'ATICOM, d'ADÜ-Nord etc. ce qui représente en tout les 7.000 adhérents que vous mentionnez.

Bien à vous.

*Marie-Noëlle Buisson-Lange*  
SFT, ATICOM  
buissonlange@compuserve.com

(Suite de la page 15)

Comme tu le vois, le domaine de la traduction et la profession ont été impliqués dans de nombreux problèmes. En même temps, il y a eu des tentatives individuelles, mais sans grand résultat.

Autrefois, en 1993, une association iranienne de traducteurs a été créée, mais elle n'a pas pu poursuivre sa mission et a cessé d'exister au bout de deux ans. Quelque temps après, quatre associations ont été constituées, mais elles poursuivent des objectifs moins importants, voire même mineurs. Notre association, l'AITI, a été fondée avec des objectifs aussi fondamentaux et essentiels que :

- a) protéger et soutenir les droits pécuniaires et intellectuels des traducteurs et des interprètes de tout le pays, aider à promouvoir et à stabiliser la place de la traduction dans la société, élever la position sociale des traducteurs et des interprètes ;
- b) protéger et assurer les droits et les intérêts pécuniaires et intellectuels des traducteurs et s'efforcer de proposer aux autorités compétentes l'élaboration de certaines règles en vue de la protection de ces droits et intérêts pécuniaires ;
- c) appeler et rassembler les traducteurs et interprètes se trouvant aux quatre coins du pays au sein de groupes disciplinés et dûment autorisés de l'Association ;
- d) promouvoir différentes formations et recherches dans le domaine de la traduction ;
- e) échanger des informations avec d'autres associations de traducteurs dans le monde ;
- f) établir des rapports avec des groupements et associations de traducteurs dans le monde.

Tu conviendras que nous sommes confrontés à d'importantes responsabilités et à des tâches

primordiales. Pour réaliser tous ces objectifs, l'AITI compte actuellement 126 adhérents. Nous essayons d'augmenter le nombre de membres et d'organiser des antennes dans d'autres provinces. Les membres de l'AITI sont en règle générale des traducteurs ayant déjà publié des oeuvres. Toutefois, les étudiants diplômés de premier et de deuxième degré qui s'intéressent à la traduction peuvent adhérer à l'AITI. Les traducteurs littéraires ne constituent qu'une part relativement faible de nos adhérents, dont la majorité sont traducteurs techniques. Nous comptons également des interprètes. Les exigences pour devenir membre de notre association sont définies ci-après :

- a) être citoyen de la République islamique d'Iran ;
- b) pratiquer une des religions officiellement autorisées en Iran ;
- c) être âgé de 18 ans ou plus ;
- d) accepter et tâcher de satisfaire aux conditions prévues par les statuts de l'AITI ;
- e) régler normalement le droit d'entrée et la cotisation d'adhésion ;
- f) être déclaré juridiquement en règle et disculpé de toute corruption morale ;
- g) s'engager sur les principes de la dignité et du respect de l'art de l'écriture ;
- h) posséder au moins une des qualifications ci-après :
  - présenter un dossier de traductions ou d'œuvres traduites ;
  - être diplômé dans un des domaines d'étude universitaire ;
  - être reçu à l'un des examens d'admission à l'AITI ;
  - étudier dans l'un des domaines d'étude universitaire.

Jusqu'à maintenant, l'AITI a organisé, en collaboration avec des universités iraniennes,

trois séminaires et cinq réunions autour de thèmes tels que la « place de la traduction dans l'Iran d'aujourd'hui », « Le traducteur / interprète et son statut » ou « La traduction littéraire et technique en Iran : synthèse comparative ». Au cours des deux dernières années, notre association a mis en place, en collaboration avec deux universités, des ateliers de traduction pour les étudiants travaillant dans des domaines techniques. Dans un avenir proche, l'AITI publiera son bulletin et, sans doute à la fin de l'année, notre site internet commencera à fonctionner.

Pour réaliser nos objectifs, nous avons mis sur pieds différentes commissions dont :

- 1) la commission d'assistance juridique ;
- 2) la commission d'étude et de recherche ;
- 3) la commission des périodiques et de l'édition ;
- 4) le comité des sages ;
- 5) la commission internationale et des relations publiques ;
- 6) la commission de création d'emploi.

Tous les membres des commissions travaillent bénévolement. Jusqu'à présent, nous avons négocié avec certaines universités la mise en place de collaborations sur des projets de traduction. Nous négocions actuellement avec l'État et avec d'autres autorités publiques un soutien pour que nous puissions mettre nos idées en pratique.

D'autres associations iraniennes de traduction visent globalement à :

- a) dresser une liste de traducteurs iraniens, dans la mesure du possible ;
- b) créer et préparer un centre de données sur la traduction pour les besoins de la traduction d'édition ;
- c) échanger sur différents aspects de la traduction en langue persane. »



## Adieu, Anastasie ?<sup>[1]</sup>

Félix a jadis bénéficié du douteux privilège - et il ne fut pas le seul ! - de connaître, parmi d'autres restrictions à la liberté, l'existence de la censure. Sans remonter aux années de collège, avant 1939, il a connu l'occupation militaire. Par la suite, son travail l'a conduit après la guerre à visiter cinq pays : URSS, Tchécoslovaquie, Allemagne de l'Est, Espagne, Portugal, soumis à des régimes où la liberté d'information et d'expression était restreinte. Mais, il faut le préciser, à des degrés fort différents, d'un pays à l'autre. Un critère de semi-libéralisme était l'autorisation ou l'interdiction de la presse étrangère. Ainsi au Portugal pouvait-on se procurer normalement les journaux français et anglais... sauf les jours où ils contenaient des articles hostiles au régime

Les pays cités plus haut sont à présent devenus des démocraties et si cette évolution a surtout des causes politiques, nous pensons que des facteurs techniques en matière de communication ont joué également un rôle capital et bénéfique.

Voyons en effet quels étaient (quels sont encore, hélas, dans quelques autres pays) ce qu'on peut appeler les mécanismes de la servitude et nous nous rendons compte de leur incompatibilité avec les techniques modernes, de la régression qu'il apporteraient, des difficultés même de leur mise en oeuvre en ce XXI<sup>e</sup> siècle.

Les pays totalitaires ont pour dénominateur commun le fait de restreindre les déplacements de leurs ressortissants hors de leurs frontières. Il existe plusieurs méthodes : octroi "rationné" des passeports, création de visas de sortie, allocation nulle ou très limitée de devises étrangères<sup>[2]</sup>. Disons tout de suite que cette restriction grave (qui peut aussi s'exercer à l'entrée dans le territoire considéré) survit encore en certains endroits et qu'il existe peu de moyens techniques de s'y opposer. Le franchissement illégal d'une frontière constitue une démarche individuelle et dangereuse. On peut encore empêcher la libre circulation des êtres humains. Pourtant l'écroulement spectaculaire du Mur de Berlin indique que de telles barrières ne sont pas éternelles. Les Etats démocratiques d'Europe occidentale ont, pour leur part, éliminé spontanément les bureaux de douane, avec leurs pénibles obstacles matériels. Il est bien agréable d'avoir vu disparaître les uns et les autres. Ceux d'entre nous qui étaient frontaliers s'en sont particulièrement réjoui. Espérons ne jamais les revoir !

En l'occurrence nous n'avions pas affaire à une véritable censure mais à une restriction à la liberté individuelle. Elle frappait les êtres humains mais n'entravait pas directement leur liberté d'expression. D'autres moyens existaient pour la limiter ou pour la supprimer totalement.

Nous parlons de cela au passé car notre expérience remonte à quelques décennies mais, même si nous croyons à la disparition progressive des censures, il nous faut bien constater qu'elles n'ont pas disparu partout ni dans tous les domaines. Pour prendre un exemple assez

récent, l'auteur et les traducteurs des "Versets sataniques" ont connu des épreuves sévères<sup>[3]</sup> et qui ne sont pas terminées. Il s'agit ici d'une censure religieuse mais il y en a d'autres, plus insidieuses, même dans les démocraties occidentales et en ce début de siècle.

Dans notre société, les journalistes ont particulièrement raison d'être vigilants car pour eux le péril est réel. Ils doivent se souvenir que "la liberté de la presse est un bloc" et ne pas rester indifférents, ou *a fortiori* complices, quand la censure s'attaque à des confrères dont ils ne partagent pas les idées.

Un régime dictatorial se caractérise par ce qu'on appelle "l'autorisation préalable". Seuls peuvent paraître certains organes de presse triés sur le volet. Dès lors que la direction d'un journal est entre les mains de personnes dociles (et révocables à la moindre velléité d'indépendance), la censure devient presque superflue.

Un gouvernement autoritaire (ou un occupant étranger) pratique rapidement la sélection ou la mise au pas de la presse écrite. Il en va de même de la radio et de l'édition. Ceux qu'intéressent les méthodes employées durant la guerre 1939-1945 ont à leur disposition un nombre considérable d'ouvrages, honnêtes ou tendancieux, relatifs à cette période.

Ce qu'on a appelé la guerre des ondes, autrement dit : la guerre psychologique par les émissions de radio, a joué un rôle important, non seulement pendant les hostilités, mais encore entre 1945 et 1989, en gros : jusqu'à la disparition totale du Rideau de Fer. Parmi les émetteurs les plus connus, citons : la BBC, La Voix du Reich ((jusqu'en 1945), The Voice of America, Radio Moscou. Ils émettaient dans un grand nombre de langues. En Europe occupée, les émissions étaient volontairement brouillées mais - c'est un facteur important - les nouvelles parvenaient néanmoins aux auditeurs. Ni le brouillage, ni l'interdiction ni les risques encourus n'empêchaient la réception. Des systèmes de cadres "bricolés" permettaient d'améliorer l'écoute. En outre, les émetteurs en ondes courtes étaient si nombreux que l'auditeur disposait d'un grand choix. Ajoutons que les radios des rares pays neutres (p.ex. Suisse, Turquie), émettant en ondes courtes et en français, étaient très écoutées.

Conclusion : même il y a cinquante ans on parvenait à déjouer plus ou moins la censure de l'information.

Il est à noter qu'aucune autorité ne peut occulter longtemps une nouvelle importante. Elle peut en différer la diffusion, l'assaisonner de commentaires véridiques ou mensongers pour "noyer le poisson"... mais le poisson ne se noie pas ! On ne peut pas non plus dire que telle radio *ment*. Elle mélange le vrai et le faux. C'est plutôt le ton qui fait la chanson ! Là où il y a traduction d'un texte, on peut *solliciter* celui-ci, l'édulcorer ou, au contraire, hausser le ton. Tout cela est vieux comme le monde.

Ce qui, par contre, est nouveau, c'est le développement des moyens de communication par rap-

port au XX<sup>e</sup> siècle. Nous schématisons, n'ignorant pas que c'est le siècle précédent qui a vu apparaître le télex, la photocopie, le fax et le courriel. Le développement des deux derniers instruments, ainsi que de l'Internet, est bien contemporain et c'est la jeune génération qui le maîtrise, en assurant même la pédagogie envers ses aînés.

Si nous disons qu'Anastasie se meurt, c'est qu'un contrôle de la diffusion des messages selon les méthodes actuelles est une impossibilité. Comme disait quelqu'un : autant vouloir compter les vagues de la mer ! La diffusion de textes, originaux ou traduits, ne peut être stoppée.

Les États mènent pourtant quelquefois des combats d'arrière-garde. Ne pouvant empêcher la diffusion, ils peuvent la réprimer, soit directement, soit par le biais de groupes de pression. Plus efficace encore est la conspiration du silence.

Il y a des livres, des auteurs, d'hier ou d'aujourd'hui qui sont :

- interdits de prix littéraires,
- interdits des réseaux de diffusion (les libraires affirmant ne pouvoir se procurer tel ou tel ouvrage, alors qu'il est réellement disponible),
- interdits de citation,
- interdits de débats (notamment à la télévision)
- interdits de vente en Salons,
- interdits de prêts en bibliothèques.

Dans le domaine de la presse, il faut préciser que la censure n'est pas toujours le fait des États mais, le plus souvent, de gros annonceurs publicitaires, donc de groupes industriels plus ou moins importants. Elle s'exerce *a posteriori*, généralement suite à un article qui a déplu et le rédacteur de ce dernier doit se soumettre ou se démettre. De cela nous avons vécu une expérience personnelle, ayant eu le malheur de contrarier un annonceur d'une revue technique.

Heureusement notre collaboration était benévole et notre éviction n'entraînait pas pour nous de préjudice matériel... ni moral !

Anastasie se meurt mais - contrairement à Henriette d'Angleterre - elle n'est pas encore morte !

Le traducteur, tout comme l'auteur, a besoin de liberté pour travailler. Il est hostile aux consignes et aux tabous. Il verra donc sans tristesse disparaître Anastasie, la mauvaise fée !

Félix

[1] Anastasie était le surnom donné en France, dès 1914, à la censure militaire. Certains prétendent que c'était une déformation du mot *anesthésie*, la censure voulant prévenir la douleur qu'aurait suscitée dans le public la publication de mauvaises nouvelles.

[2] Quelquefois les démocraties ne sont pas en reste. La Grande-Bretagne les a connues, ainsi que, chez nous, la IV<sup>e</sup> République. Après une période de relative liberté, nous avons connu à nouveau en 1981 - Jacques Delors étant ministre des finances - des restrictions en matière de devises et nous avons vu réapparaître pendant quelque temps un "carnet de change", ce qui nous ramenait vingt ans en arrière !

[3] Le traducteur japonais a été assassiné et le traducteur italien blessé de coups de couteau. Nous traducteurs sommes donc vraiment concernés !

## Des métiers qui ne sont plus !

Dans le domaine littéraire, on peut rencontrer, par exemple dans des romans du XIXe et du XXe siècle, la mention de certains métiers qui n'existent plus ou bien sont en voie de disparition. Pour un traducteur- surtout s'il est jeune et, en plus, étranger - cela peut constituer un problème.

Nous avons relevé un certain nombre de professions, de commerces, de " petits boulots " disparus ou dont les jours sont comptés, du moins en France :

poinçonneur (de métro)  
tambour municipal  
allumeur de réverbères  
porteur de bagages  
chapelier  
gantier  
cireur de chaussures

garçon d'ascenseur  
garde-barrière  
suisse (d'église)  
plongeur (de restaurant)  
employé d'octroi  
dame des lavabos

ouvreuse (de cinéma)  
lingère  
corsetière  
cocher de fiacre  
crieur de journaux  
demoiselle du téléphone

Le tailleur (sur mesure) pour hommes a encore de beaux jours devant lui mais sa clientèle est plus réduite et plus « élitiste » que jadis. Les plaisanteries relatives aux clients qui changeaient de trottoir pour ne pas le rencontrer car ils lui devaient de l'argent (on le payait souvent en plusieurs fois !) n'ont plus beaucoup de sens..

Dans la liste que nous venons de présenter, bon nombre des métiers cités existaient encore au milieu du siècle précédent. L'allumeur de réverbères, le poinçonneur (des Lilas), le cocher de fiacre (qui allait trotinant) ont constitué des sujets de chansons connues. Fernand Raynaud - avec son 22 à Asnières et ses démêlés avec la demoiselle du téléphone - nous a fait rire, il n'y a pas si longtemps.

Ce qui est moins drôle, c'est que les emplois disparus n'ont généralement pas été remplacés...

Maurice Voituriez  
mvoituriez@wanadoo.fr

## Pitié pour le traducteur !

Un de ces journaux gratuits qu'on met à la disposition des Parisiens nous donne une interview d'une « créatrice de mode ». Nous en reproduisons quelques lignes en vous demandant d'imaginer ce que serait la tâche d'un confrère appelé à les traduire, par exemple en allemand :

La papesse des bobos sait faire fructifier son nom... J'ai été la première à sortir il y a cinq ans une compile qu'on distribuait lors de mes défilés. On les gravait presque à partir de mon PC perso ! "

*Pas fainéante, c'est elle qui assure la distribution de ce double CD. Avec deux ambiances " Une plutôt lounge pour les moments d'intimité et une autre plus pêchue pour danser..."*

Tout en percevant le sens général de ce message, nous devons avouer que son style ne nous est pas parfaitement familier. Peut-être est-ce dû à une légère différence de formation !

Maurice Voituriez  
mvoituriez@wanadoo.fr

## Brève

### Parution de la traduction française du roman [intitulé] « Mémoire de la folie et du suicide »

Traduction de l'arabe par Yacine BENACHENHOU

[La semaine du 28 octobre 2003] a vu la traduction française du roman [intitulé] en arabe : « Mémoire de la folie et du suicide » de l'écrivain et journaliste Ahmiida al Ayaachi. La traduction a été faite, avec l'aide [de l'auteur], par Youssef Miila. Les éditions algériennes Barzagh, qui ont édité le roman, ont préféré donner un nouveau titre au roman : « Zana ». Le roman avait été publié la première fois en 1986 par les éditions Lafomik. Lors de sa parution, cette publication avait suscité une [vive polémique] entre les critiques littéraires qui avaient considéré cette œuvre était le roman de l'année. Ahmiida al Ayaachi a utilisé un style romanesque nouveau, loin du réalisme qui caractérisait le roman algérien. L'auteur a présenté une œuvre qui s'inspire parfois du soufisme et d'autres fois de l'absurde tout en puisant dans la contradiction. Ces inspirations ont donné à cette œuvre la possibilité de donner un souffle nouveau à ce genre littéraire.

Source : « al khabar » daté du 28 octobre 2003.

## Lu pour vous

**En 2004, le Ministère de la Culture consacra 1,75 millions d'euros pour mener sa politique en faveur de la langue française et de la diversité linguistique.** Ce budget, stable par rapport à 2003, consolide l'augmentation de 4,6 % opérée cette année.

### Assurer sur le territoire national la primauté du français

Une dotation de 0,95 million d'euros sera consacrée à cette priorité, parmi laquelle on notera que 0,35 million d'euros seront consacrés à la maîtrise du français dans le cadre des politiques d'insertion sociale et culturelle et de lutte contre l'illettrisme.

### Veiller à la pérennité des langues de France

Les langues de France constituent un élément important et vivant de notre patrimoine national. 0,37 million d'euros (+ 23 %) permettront d'assurer notamment le suivi des premières Assises des langues de France (4 octobre 2003).

### Réaffirmer la place du français sur la scène internationale

0,25 million d'euros seront affectés à des actions consolidant la place de notre langue dans les institutions de l'Union européenne et dans les organisations internationales (notamment auprès des futurs diplomates et fonctionnaires des dix nouveaux pays adhérents). Par ailleurs, cette action assurera la présence du français aux Jeux olympiques d'Athènes.

Extrait de la Lettre d'Information  
du Ministère de la Culture et de la Communication  
n° 110, octobre 2003.

## Traducteurs : les petites gens de la grande histoire

Quatre pages grand format - c'est la longueur d'un article paru dans la revue britannique "TES", magazine du Devon à la publication malheureusement confidentielle, et consacré au rôle du traducteur. L'auteur de l'article, Chris Bunting, a jugé urgent de procéder dans ces quelques lignes à une réévaluation du statut du traducteur, pour que ses lecteurs puissent prendre conscience de la réalité de ce métier qui reste méconnu du grand public.

En effet, selon le journaliste, le traducteur serait souvent ignoré, parfois négligé, voire méprisé. Ainsi, en ex-URSS, les médias avaient pour habitude d'effacer purement et simplement les interprètes des photographies officielles. Par exemple, les journaux n'hésitaient pas à publier des clichés montrant Leonid Brezhnev conversant sans assistance avec tel ou tel diplomate (alors même que les compétences linguistiques de Brezhnev se limitaient à l'expression allemande "Auf Wiedersehen" qu'il utilisait pour saluer indistinctement tous ses visiteurs étrangers), tandis qu'aux côtés du leader soviétique, le lecteur attentif pouvait de temps à autre apercevoir un carnet et un stylo suspendus dans les airs, dérisoires traces de la présence d'un tiers que les manipulateurs d'image avaient oublié de gommer. Pour les médias, il s'agissait donc de nourrir coûte que coûte le mythe du chef soviétique doué de tous les talents, y compris celui d'être polyglotte, quitte à nier le travail et même jusqu'à l'existence du traducteur. L'interprète russe Igor Korchilov, entre autres, fit les frais de cette politique.

Pire encore, d'après Bunting, la tâche du traducteur serait foncièrement ingrate. En effet, s'il est rare que l'on félicite un interprète par exemple pour la qualité de son intervention, il suffit quelquefois qu'il commette une erreur pour que les critiques se déchaînent - une réalité désagréable fort bien résumée dans ce "witty saying" : "a translation is like the air, nobody notices it until it is polluted". Une anecdote à ce propos concerne l'ancien Président américain Jimmy Carter. En 1977, Carter fit une visite officielle en Pologne et s'adressa à la foule en déclarant qu'il souhaitait "understand their *desires* for the future" ; le lendemain, les journaux nationaux moquèrent le Président car son interprète avait annoncé dans son casque que Carter voulait "understand the Polish people's *lusts* for the future"... Au passage, le traducteur en question fut montré du doigt et lui aussi tourné en ridicule, alors même qu'il n'avait pas démerité sur l'ensemble de sa prestation. Plus récemment, un cas similaire fit couler beaucoup d'encre. En février 2003, le Président français Jacques Chirac, prenant position contre la guerre à venir en Irak, déclara à l'attention de 13 pays d'Europe de l'Est qui se rangeaient du côté des États-Unis qu'ils avaient "manqué une bonne occasion de *se taire*". La petite phrase fut rendue en anglais par "They missed a good opportunity to *shut up*", ce qui est sans contester moins neutre et plus agressif, en tout cas moins "diplomatiquement correct", que ne l'aurait été "They missed a good opportunity to *remain silent*"... Le Président Chirac et son interprète se retrouvèrent alors au centre d'un véritable scandale "politico-linguistique" provoqué par un simple "translation *faux pas*". Cet exemple, ainsi que celui du Président Carter, montrent donc que le traducteur, bien qu'il travaille sous pression, ne doit pas s'attendre à faire l'objet d'une prise en considération particulière : on n'applaudira pas forcément à ses bonnes trouvailles, en revanche on le mettra systématiquement au banc des accusés si la "propreté de l'air" laisse à désirer.

Mais le traducteur n'incarne pas exclusivement le personnage du collaborateur dédaigné ou celui du "blunderer" (gaffeur) occasionnel jamais remercié et toujours critiqué : aux yeux de certains de ses détracteurs, il serait bien loin d'être à plaindre, puisqu'il agirait plus souvent qu'à son tour comme un manipulateur hors-pair. Ainsi, après les attentats du 11 septembre et l'adaptation en anglais de la vidéo de revendication d'Oussama Ben Laden, le bruit courut que le gouvernement américain s'était

attaché les services de traducteurs peu scrupuleux ayant accepté de procéder délibérément à des omissions, voire de modifier le texte source afin de ne pas plonger l'Arabie Saoudite dans l'embarras - Ben Laden qualifiait en effet l'Arabie Saoudite de "pays ami" dans l'enregistrement d'origine, le royaume étant par ailleurs un allié précieux des États-Unis. Autre exemple, plus ancien cette fois : au 19<sup>ème</sup> siècle, en Nouvelle-Zélande, il semble que l'on donna une version anglaise biaisée et incomplète d'un traité maori de 1840, ce qui permit aux Britanniques de s'arroger la souveraineté sur le territoire. Dans ces deux cas, le traducteur, rallié à la cause des autorités, participa donc allégrement à l'entreprise de manipulation des masses.

Fort heureusement cependant, Bunting ne s'arrête pas à ce portrait assez peu flatteur du traducteur. Une fois la phase de "victimisation" dépassée et les accusations de manipulation dûment consignées, le journaliste n'hésite pas à affirmer que les traducteurs ont ni plus ni moins modelé le monde dans lequel nous vivons à l'heure actuelle puisque sans leur contribution, la civilisation occidentale elle-même ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui : ce sont en effet les traducteurs qui ont rendu accessibles à l'ensemble de l'Europe les œuvres des grands auteurs classiques comme Aristote et Platon, mais aussi le texte de la Bible. Il rappelle également que la traduction a souvent joué un rôle crucial aux heures les plus graves du siècle dernier : pendant la Seconde Guerre mondiale, les transcriptions en anglais des communications japonaises interceptées par les services secrets constituaient un atout indéniable pour l'armée américaine ; dans l'Italie fasciste, des intellectuels purent exprimer des idées libérales, sans pour autant risquer la prison, en traduisant de nombreux ouvrages de littérature américaine. Bunting en arrive alors à présenter les traducteurs et les interprètes comme des hommes et des femmes qui travaillent en coulisses, pour s'assurer que sur scène, en pleine lumière, la pièce se déroule le mieux possible. Le journaliste fait ainsi des traducteurs et des interprètes les acteurs insoupçonnés de notre temps, les petites mains qui tissent la toile de notre époque, en d'autres termes "les petites gens de la grande histoire". On peut lui reprocher de se montrer quelque peu emphatique ; il n'en reste pas moins que son article a le mérite de rendre hommage à une activité sinon dépréciée, du moins méconnue du fait même de sa nature, celle d'une profession de l'ombre.

Travailler en coulisses ne signifie donc pas que l'on n'a pas d'emprise sur l'action, et même bien au contraire dans le cas des traducteurs et des interprètes. L'emprise du traducteur, et, pourquoi pas, osons le terme, son "pouvoir", sont d'ailleurs assez finement illustrés dans cette plaisanterie qui réunit un bandit mexicain et un shérif américain : le bandit en question braque une banque mais se fait arrêter par le shérif après une longue traque. Le shérif, qui ne parle pas un traître mot d'espagnol, demande l'assistance de son adjoint, bilingue, et le prie de questionner le bandit pour savoir où il a dissimulé son butin. Le Mexicain répond qu'il a oublié la cachette. Le shérif place son revolver sur la tête du bandit et, s'adressant à son adjoint : "Dis-lui que s'il ne nous avoue pas tout de suite où se trouve l'argent, je lui fais exploser la cervelle". En entendant la traduction de cette phrase, le bandit s'effondre et indique, en espagnol : "L'argent se trouve au pied de l'arbre de la colline de Sundance". Impatient, le shérif arme son pistolet et réclame la version anglaise. L'adjoint traduit alors : "Il dit que vous n'aurez pas le cran d'appuyer sur la gâchette". En plus de nous faire sourire, cette histoire drôle nous fournit un peu de "food for thought" quant au problème du code de déontologie et d'éthique de la profession de traducteur : peut-être le thème d'un prochain article à paraître dans les pages de "TES" ?

Céline Lelong  
Lelong\_celine@yahoo.fr



## Journée mondiale de la traduction du 30 septembre 2004 : Multilinguisme et diversité culturelle seront les thèmes de la FIT en 2004

Guerres... Terrorisme... Environnement... Mondialisation... Altermondialisation... Le monde bouge et la communication ne cesse de jouer un rôle grandissant. Cependant, vu la complexité des situations, devons-nous nous abandonner à une "lingua franca" par souci de simplicité ou bien lutter pour défendre les spécificités, la diversité culturelle et les langues vernaculaires ? La réponse est évidente et elle a été donnée notamment par l'UNESCO, dans sa déclaration universelle sur la diversité culturelle: "la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant".

Or, on ne le dit jamais assez, cette diversité et les droits qui en découlent ne pourraient être garantis sans la présence - l'omniprésence - discrète de la traduction. Les traducteurs et interprètes se retrouvent continuellement au cœur de la communication, éternels vecteurs de transmission des idées et actions qui façonnent le monde dans lequel nous vivons. La traduction est donc à la fois

vecteur de communication multilingue et synonyme d'ouverture et de démocratie.

Pour souligner la nécessité vitale de l'ouverture à l'autre et des échanges entre les peuples et rappeler le rôle essentiel de la traduction dans ce contexte, la Fédération internationale des traducteurs a choisi pour thème de la Journée mondiale de la traduction : **La traduction, garante du multilinguisme et de la diversité culturelle**

En plaçant la Journée mondiale de la traduction sous le thème de la défense du multilinguisme et de la diversité culturelle, la FIT souhaite susciter une prise de conscience, dans le grand public, du caractère indispensable de la traduction dans les échanges humains et dans la conservation de nos spécificités culturelles et linguistiques dans un monde moderne. Il suffit, pour s'en convaincre d'imaginer une journée seulement sans traduction dans le monde...

21 mars 2004 – www.fit-ift.org

Politique linguistique et professions langagières

## Cinquième Colloque sur la traduction, la terminologie et l'interprétation à Cuba et au Canada La Havane, décembre 2004

Dans plusieurs États ou régions où le multilinguisme est un fait, les pouvoirs publics se sont dotés d'instruments pour gérer cette réalité : politique linguistique, cadre d'aménagement, programmes de bilinguisme (ou multilinguisme), mesures de protection de la langue, réglementation, mesures d'incitation, etc. Les résultats ont été plus ou moins heureux, selon le degré d'engagement politique des autorités et les moyens mis en œuvre.

Quoi qu'il en soit, les professions langagières ont presque toujours été mises à contribution, à des degrés divers, dans le but de créer un truchement efficace entre les différents communautés linguistiques au sein d'un même ensemble. D'une certaine façon, les décideurs politiques ont dû se tourner vers ces professions de l'ombre et travailler avec les traducteurs, terminologues et interprètes pour atteindre leurs objectifs d'aménagement linguistique. De nombreux exemples nationaux et régionaux viennent à l'esprit : l'Union européenne, le Canada, la Suisse, la Belgique, mais aussi des régions au sein de nations, comme le Pays basque et la Catalogne.

Ainsi, des rapports complexes se sont tissés entre les professions langagières et les pouvoirs publics. Comment ces rapports se sont-ils développés au fil des ans ? Au Canada et en Europe, l'aménagement linguistique a été un puissant moteur de développement de l'activité langagière. Si les traducteurs, terminologues et interprètes ont bénéficié de la politique linguistique, que leur a-t-il fallu donner en retour ? Dans quelle mesure l'activité langagière a-t-elle servi des fins politiques ? Les langagiers ont-ils pu influencer (activement ou passivement) sur les politiques ? La collaboration est-elle toujours allée de soi ? Verra-t-on naître, de cette tension, un nouveau statut pour les professions langagières ? Jusqu'à quel point les professionnels sont-ils conscients de leur pouvoir dans ce cadre d'amé-

nagement linguistique ? Autre dimension importante : les pays unilingues ont-ils intérêt à se doter d'une politique linguistique ?

Comme corollaire, il y a également lieu d'examiner le rôle important que jouent les médias, par l'influence décisive qu'ils exercent sur la langue en raison de leur diffusion de masse et de leur pouvoir normatif. Ce qui se dit ou s'écrit dans les médias finit souvent par s'imposer dans la langue courante. De plus, les journalistes rendent compte à la population de l'action gouvernementale, et les politiques linguistiques n'échappent pas à leur analyse. Ainsi, les médias exercent un certain pouvoir puisqu'ils sont bien placés pour promouvoir ou critiquer les mesures adoptées par les pouvoirs publics. Quelle opinion les principaux intéressés ont-ils à ce sujet, qu'ils soient journalistes, rédacteurs ou éditeurs ?

Voilà autant de questions susceptibles de nourrir une réflexion en profondeur sur des aspects qui nous touchent au quotidien et qui continueront sans doute à élargir leur portée au cours des prochaines décennies. Le Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC) et l'*Asociación Cubana de Traductores e Intérpretes* (ACTI) vous convient à participer à cette réflexion les 7 et 8 décembre 2004 à La Havane, à l'occasion du Cinquième Colloque sur la traduction, la terminologie et l'interprétation à Cuba et au Canada.

Ce colloque est le cinquième de la série de rencontres organisée tous les deux ans depuis 1996 par les deux parties, d'abord aux termes d'un accord de coopération conclu entre l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) et l'*Instituto de Información Científica y Tecnológica* (IDICT). Aujourd'hui, le CTIC et l'ACTI ont pris le relais et ils organisent ce colloque dans le cadre d'un nouvel accord qu'ils ont signé à l'issue de la rencontre de 2002. Les personnes intéressées

peuvent obtenir de plus amples informations sur les colloques antérieurs en écrivant à Gaston Jordan à l'adresse figurant ci-dessous.

Les langagiers, les chercheurs, les décideurs et autres intervenants du milieu qui souhaitent présenter une communication pendant le colloque sont priés de faire parvenir au Comité organisateur un résumé d'au plus 250 mots, avant le 30 avril 2004, à l'adresse électronique figurant plus bas. Le comité examinera les propositions et communiquera sa décision aux auteurs avant le 30 juin 2004. Un programme préliminaire devrait être prêt à envoyer en septembre, le programme définitif sera envoyé quelques semaines avant le colloque.

Les participants sont invités à s'inscrire sur la liste de pré-inscription dès réception de la présente, afin de figurer sur la liste d'envois. Au fur et à mesure que l'information sera disponible (programme, dates exactes, hébergement, etc.), elle vous sera communiquée par courrier électronique. Les droits d'inscription sont de 150 \$US, payables au Capitole de La Havane la veille du colloque (le 6 décembre).

Veillez transmettre cette invitation à vos collègues traducteurs, terminologues et interprètes, ainsi qu'aux associations et ordres professionnels, afin d'assurer la plus grande diffusion possible. Comme toujours, une participation nombreuse, diversifiée et représentative favorisera des échanges de qualité sur des sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur. Rendez-vous à La Havane en décembre 2004 !

Prière d'écrire à :

Gaston Jordan

g.jordan@aiic.net

Tél. : (450) 669-5819 (Canada)

Télé. : (450) 663-7671

ou :

Luis Alberto González Moreno

ludwig\_albert2000@yahoo.com



# Nouveaux adhérents

## **ALFINITO, Rosy (Mme)**

Via Casteglionese, 91 Esterna,, I-58100 Grosseto, Italie  
Tél. Prof. : 564 44 27 07, Portable : 347 974 90 56, Télécopie : 564 49 52 44,  
Mél : info@rosyalfinito.com, Site : www.rosyalfinito.com

*ITALIEN, Français, Anglais,*

*Livres de recettes, Actes judiciaires, Documents techniques, Sites Web*

Traducteur libéral, édition – Interprète : (Français)

Expert près £ la Chambre de Commerce et Tribunal de Grosseto (Italie) (Français, Anglais, )

## **ASCENSIO, Martine (Mlle)**

3 place Peirre Sémard,, 64340 Boucau, France  
Tél. Prof. : 05 59 64 75 56, Portable : 06 23 18 19 04,  
Mél : martine.ascensio@wanadoo.fr

*FRANÇAIS, Anglais, ,*

*Sciences médicales-pharmacie*

Traducteur libéral

## **BASSO SALA, Antoine (M.)**

2 Saint Blaise,, 05100 Briançon, France  
Tél. Prof. : 04 92 21 44 70, Portable : 06 88 80 16 66, Télécopie : 04 92 21 44 70,  
Tél. privé : 04 92 21 44 70, Mél : antoinebasso@hotmail.com

*FRANÇAIS, Anglais, Espagnol,*

*Union européenne, Commerce, Télécommunications, Sports*

Traducteur libéral – Interprète : (Français, Anglais, Espagnol, )

## **BERT, Sylvie (Mlle)**

16 rue des Chevaliers,, 68100 Mulhouse, France  
Tél. Prof. : +41 61 205 2754, Portable : 06 87 41 01 00, Télécopie : +41 61 205 2790,  
Tél. privé : 03 89 46 07 79, Mél : sylvie.bert@laposte.net

*FRANÇAIS, Allemand, Anglais*

*Marketing-publicité, Banque, Economie, Voile*

Traducteur salarié

## **BETTINESCHI, Marina (Mme)**

12 rue Geoffroy Saint Hilaire,, 75005 Paris, France  
Tél. privé : 01 43 37 10 45, Mél : marinabettineshi@wanadoo.fr

*FRANÇAIS, ITALIEN, Anglais, Allemand,*

*Musique-danse, Littérature, Histoire, Gastronomie*

Traducteur salarié

## **BLIN, Christèle (Mlle)**

135 Greenfell Road,, Maidenhead SL6 1EY, Royaume-Uni  
Tél. Prof. : +44 7818 898 357, Portable : +44 7818 898 357,  
Mél : chblin-translations@yahoo.fr

*FRANÇAIS, Anglais, Espagnol,*

*Analyses de marché, Rapports, Informatique, Télécommunications*

Traducteur libéral

## **BUSTOS, Tania (Mme)**

15 rue des Aiguinards,, 38240 Meylan, France  
Portable : 06 67 86 21 70, Télécopie : 04 76 18 91 53, Mél : tania.bustos@laposte.net

*FRANÇAIS, ESPAGNOL, Allemand*

*Télécommunications, Droit, Tourisme, Philosophie*

Traducteur salarié – Interprète : (Français, Espagnol, Anglais)

## **CANONE, Carmen (Mme)**

130 rue de la Lanterne - Bât. A - La Vistaero,, 06200 Nice, France  
Tél. Prof. : 04 93 83 97 80, Portable : 06 09 87 95 71, Télécopie : 04 93 83 85 18,  
Mél : ccanone@aol.com

*ITALIEN, Français, Anglais,*

*Bâtiment et travaux publics, Textile et habillement, Droit, Economie*

Traducteur libéral – Interprète : (Italien, Français)

## **CONGE, Danielle (Mlle)**

10 avenue de Corbera,, 75012 Paris, France  
Tél. Prof. : 01 43 42 19 31, Portable : 06 14 25 03 23,  
Mél : danielle.conge@noos.fr

*FRANÇAIS, Espagnol, Anglais, Portugais, ,*

*Transports ferroviaires, Ressources humaines, Droit du travail, Marketing-publicité*

Traducteur libéral

## **FRATISSIER, Anne (Mme)**

6 plae de la Gabare,, 17440 Aytre, France  
Tél. Prof. : 05 46 27 13 01, Portable : 06 03 53 54 55, Télécopie : 05 46 45 34 88,  
Tél. privé : 05 46 27 13 01, Mél : anne.fratissier@ticer.com, Site : www.ticer.com

*FRANÇAIS, Allemand, Anglais*

*Télécommunications, Transports, Gestion, Industries chimiques*

Traducteur libéral

## **GELLENONCOURT, Seiko (Mme)**

29 rue de l'Effort,, 69007 Lyon, France

Tél. Prof. : 04 72 71 82 43, Portable : 06 79 32 25 76, Télécopie : 04 72 71 82 43,  
Mél : seikoya@wanadoo.fr

*JAPONAIS, Anglais, Allemand, Français, ,*

*Informatique, Marketing-publicité, Electronique, Sciences de la vie*

Traducteur libéral

## **GEMPER, Heidi (Mlle)**

Dr-Karl-Reus-Str.24B,, D-63834 Sulzbach, Allemagne

Tél. Prof. : 04 78 90 91 11, Portable : +49 1716592 168, Télécopie : 04 78 90 91 11,  
Mél : hgemper@web.de

*ALLEMAND, Français*

*Mesure et contrôle, Transports, Gestion, Tourisme*

Traducteur libéral – Interprète : (Allemand)

## **HAMMARSTRAND, Christine (Mme)**

21 avenue des Oiseaux,, 91220 Breteigny sur Orge, France

Tél. Prof. : 01 44 18 88 45, Port. : 06 85 21 20 60, Télécopie : 01 44 18 88 21, Tél. privé :  
01 60 84 06 88, Mél : christine@hammarstrands.com

*FRANÇAIS, Suédois, Anglais*

*Politique, Organisations internationales, Littérature, Informatique*

Traducteur édition, salarié

## **HARTWIG, Estelle (Mme)**

4bis allée des Ormes,, 94170 Le Perreux sur Marne, France

Tél. Prof. : 01 43 24 57 11, Portable : 06 07 05 79 07, Télécopie : 01 43 24 57 11,  
Mél : estelle.hartwig@wanadoo.fr

*FRANÇAIS, Anglais, Allemand*

*Banque*

Traducteur libéral

## **MAILLE, Nathalie (Mlle)**

Le Parc des Asphodeles,15 avenue Maurice Derche, 06400 Cannes, France

Tél. Prof. : 04 93 68 42 48, Portable : 06 12 65 71 12, Télécopie : 04 93 68 42 48,  
Mél : nathalie.maille@wanadoo.fr

*FRANÇAIS, ANGLAIS*

*Marketing-publicité, Commerce, Beaux-arts, Tourisme*

Traducteur libéral – Interprète : (Anglais)

## **MÉNER, Anne (Mlle)**

5 rue Henri Dubouillon,, 75020 Paris, France

Tél. Prof. : 01 42 25 09 31, Portable : 06 32 15 28 57, Mél : annemener@wanadoo.fr

*FRANÇAIS, Anglais*

*Informatique, Télécommunications, Marketing-publicité*

Traducteur libéral

## **MOUNTIFIELD, Simon (M.)**

2 avenue de Cabourg,, 14850 Hérouvillette, France

Tél. Prof. : 02 31 78 97 54, Télécopie : 02 31 78 97 54, Mél : supersim@club-internet.fr

*ANGLAIS, Français*

*Informatique, Télécommunications, Bâtiment et travaux publics, Sciences médicales-*

*pharmacie*

Traducteur libéral

## **PARGOUD, Anne (Mme)**

62 rue Sébastien Mercier,, 75015 Paris, France

Tél. Prof. : 01 45 75 76 03, Portable : 06 87 50 53 78, Mél : annepargoud@wanadoo.fr

*FRANÇAIS, Anglais*

*Localisation, Electronique, Télécommunications, Mesure et contrôle*

Traducteur portage salarial

## **PLUVINET, Patricia (Mme)**

Rue Saint Pierre,, 21220 Dôtain et Bruant, France

Tél. Prof. : 03 80 61 48 51, Télécopie : 03 80 61 48 51, Mél : contact@abctermes.fr,  
Site : www.abctermes.fr

*FRANÇAIS, Anglais, Espagnol, Italien*

*Sports, Tourisme, Sciences de la vie, Linguistique*

Traducteur libéral

## **SABROU, Josiane (Mme)**

Mèges,, 46150 Boissières, France

Tél. Prof. : 05 65 30 92 61, Portable : 06 84 20 45 16, Télécopie : 05 65 30 92 61,  
Mél : josiane.sabrou@wanadoo.fr

*FRANÇAIS, Allemand, Anglais, Espagnol, Portugais*

*Développement rural, Economie, Ecologie, Tourisme*

Traducteur libéral

## **SCHMIDT-BOWMAN, Marie-Noëlle (Mme)**

Le Sendey 9,Châlet la Marcelaine, CH-1653 Châtel sur Montsaluens, Suisse

Tél. Prof. : +41 26 921 02 73, Portable : +41 76 542 43 01, Télécopie : +41 26 921 02  
74, Tél. privé : +41 26 921 03 83, Mél : translation@quadpartnership.com

*FRANÇAIS, Anglais*

*Tourisme, Marketing-publicité, Audiovisuel, Agriculture-alimentation*

Traducteur libéral

# Nouveaux adhérents

## **SIMON, Francis (M.)**

13 rue Vulpain,, 75013 Paris, France  
Tél. Prof. : 01 43 37 97 13, Portable : 06 21 05 18 09, Tél. privé : 01 43 37 88 54,  
Mél : francis@francissimon.com  
FRANÇAIS, Anglais  
Commerce, Finances, Marketing-publicité  
Traducteur libéral

## **SPILAK, Carlos (M.)**

203 rue La Fayette,, 75010 Paris, France  
Tél. Prof. : 01 42 09 82 57, Portable : 06 08 60 67 11,  
Mél : spilak@club-internet.fr, Site : perso.club-internet.fr/spilak/home.html  
PORTUGAIS, FRANÇAIS, , Anglais, Espagnol  
Finances, Justice, Marketing-publicité, Informatique  
Traducteur libéral – Interprète : (Portugais, Français)

## **STILL-MEULENBROEK, Maaike (Mme)**

13 rue du Schiebenberg,, 67190 Dinsheim sur Bruche, France  
Tél. Prof. : 03 88 50 17 28, Portable : 06 30 63 88 51, Télécopie : 03 88 50 17 28,  
Tél. privé : 03 88 50 17 28, Mél : maaikekra@aol.com  
NÉERLANDAIS, FRANÇAIS  
Droit, Sociologie, Sciences médicales-pharmacie, Batellerie  
Traducteur libéral – Interprète : (Néerlandais, Français)  
Expert près la Cour d'Appel de Colmar (Néerlandais, Français)

## **VILLENEUVE, Jean-Luc (M.)**

80 route de Favergettes,, 74210 Faverges, France  
Tél. Prof. : 04 50 32 46 45, Portable : , Télécopie : 04 50 32 46 86,  
Mél : jlv@jlv-conseil.com, Site : www.jlv-conseil.com  
FRANÇAIS, Anglais  
Ski, Tourisme, Décolletage, Justice  
Traducteur libéral – Interprète : (Français, Anglais)  
Expert près la Cour d'Appel de Chambéry (Anglais, Français)

## **VOIGT, Andrea (Mme)**

Cour des Miracles,, 89240 Pourrain, France  
Tél. Prof. : 03 86 41 19 46, Portable : 06 09 94 92 83, Télécopie : 03 86 41 19 46,

Mél : a.voigt@amv-communication.com,  
Site : www.amv-communication.com  
ALLEMAND, FRANÇAIS, ANGLAIS, Italien, Espagnol  
Chimie, Métallurgie, Marketing-publicité, Vins  
Traducteur libéral

## **WIRTH, Françoise (Mme)**

8 avenue de l'Europe,, 38120 Saint Egrève, France  
Tél. Prof. : 04 76 75 85 66, Portable : 06 12 19 73 66, Télécopie : 04 76 75 85 66,  
Mél : fwirth@wanadoo.fr  
FRANÇAIS, Anglais, Allemand  
Sécurité, Mécanique, Gestion, Sociologie  
Traducteur portage salarial

## **WRIGHT, Louise (Mlle)**

11 rue Kipling,, 22300 Lannion, France  
Tél. Prof. : 02 96 48 42 69, Portable : 06 70 99 87 61, Mél : wright.louise@laposte.net  
ANGLAIS, Français  
Finances, Economie, Gestion, Télécommunications  
Traducteur libéral – Interprète : (Anglais, Français)

## **ZARROUG-LESOIL, Isabelle (Mme)**

10 rue du Colombier,, 57300 Tremery, France  
Tél. Prof. : 03 87 67 10 90, Portable : 06 87 41 01 18, Télécopie : 03 87 67 10 90,  
Mél : zarroug.lesoil@tiscalif.fr  
FRANÇAIS, Allemand, Anglais  
Union européenne, Marketing-publicité, Agriculture-alimentation, Tourisme  
Traducteur libéral

## **ZUSSINO, Nicola (M.)**

21 rue Francisco Ferrer,, 33400 Talence, France  
Tél. Prof. : 05 56 37 50 19, Portable : 06 13 63 21 45, Télécopie : 05 56 37 50 19,  
Mél : Nztraduction@club-internet.fr  
FRANÇAIS, Anglais, Allemand, Italien  
Informatique, Electronique, Télécommunications, Hydraulique et pneumatique  
Traducteur libéral

## Changements de coordonnées

**AKERBERG Françoise** : Le Plaisance, 99 avenue François Mitterrand, 44600 Saint Nazaire - Tél./ Fax : 02 40 19 83 56

**ALAYA Philippe** : Fax : 01 43 99 22 21

**AUBAUD DAVIES Nelly** : Les Forgettes, 27230 Fontaine La Louvet - Tél. : 02 32 46 84 27

**BAILBY Kataline** : Fax : 01 45 43 44 80 - Mél. : kataline.bailby@cegetel.net

**BENIVEGNA Maria Cristina** : Via Gasparrini 33, I-62100 Macerata, Italie - Tél. : (+39) 07 33 33 472 Fax : (+39) 07 33 29 25 62 Portable : (+39) 34 93 280 630

**CHAVARRO Alberto** : Mél : a.chavarro-traductions@cegetel.net

**CHIKH-MOHALI Zoulikha** : Fax : 01 42 42 69 71

**CHOUCHARA MOUSTAFA** : Portable : 06 19 99 51 33 – Mél : chouchara@hotmail.com

**CONSTANT-STAGNETTO Sandrine** : 50 rue Sainte-Anne, 75002 Paris - Tél. : 01 53 30 28 42 Fax : 01 53 30 28 49

**ESTREMER Lester John** : 911 Bahn Innsbruck, Helen (Georgia) 30545, États-Unis - Tél./ Fax : (+1) 706 878 8045

**FAKOU Paméla** : Portable : 06 32 20 36 20

**FONTAINE Odile** : 32 avenue du Roule, 92200 Neuilly sur Seine - Tél. : 01 46 24 91 41

**GRIGIS AGNÈS** : Le Palais Royal – 17 boulevard des Tuileries – 38300 Bourgoin-Jallieu

**GUEGUEN Marie-Laure** : 6 Cours des Longs Près – 92100 Boulogne-Billancourt

**HARPER Brian** : 30 rue Beaubourg, 75003 Paris

**IBRAHIMI Ilham** : mél. : ilh\_ibr@yahoo.fr

**JOUINOT Valérie** : Mél. : aats.traductions@cegetel.net

**KELLEHER William** : 117 rue Auguste Blanqui – 13005 Marseille - Tél/Fax : 04 91 47 76 10

**KEMPF Lionel** : Mél : webmaster@lktrans.net – Site www.lktrans.net

**LACROIX Brigitte** : 22 route Nationale – 20260 Lumio - Télécopie : 04 95 60 66 65

**LOVICHI Camille** : Tél. : (+41) 78 689 21 26 - Tél. privé : (+41) 1 252 51 82

**PISCHEDDA Chantal** : 10 rue du Forgeron, 67120 Kolbsheim - Mél. : chantal.pischedda@wanadoo.fr

**SALLEGER Bernhard** : 46 Quai Neuf – Apt A21 – 46 quai Neuf – 56400 Auray - Tél : 02 97 24 25 43

**SMETS Luc** : Mél. : luc.smets@bouygtel.fr

**TABAKOVA Antonia** : Tél. : 01 61 62 91 81

**THOMELIN Christine** : Mél : chris-thomelin@wanadoo.fr

**TROULAY Anne** : Mél. : ATroulay@cegetel.net

**VALENSUELA Estelle** : Kienastenwiesweg 31, CH-8053 Zurich, Suisse

**VALLET Michel** : 1 rue de la Sabotière – 39120 Petit Noir - Tel :03 84 81 63 64 – Télécopie : 03 84 81 63 65

fit



flash

Mars 2004

### **Une réflexion fructueuse**

Conscient que, pour répondre aux besoins de ses membres et aux impératifs de la mondialisation, la FIT doit absolument moderniser ses méthodes et se doter de moyens financiers plus importants, le Bureau a consacré une journée entière de sa réunion à un exercice de réflexion sur l'avenir de la FIT. Cette journée a eu lieu le 5 mars 2004 et il en est ressorti plusieurs idées qui seront présentées au Conseil en mai prochain. Ces idées s'articulent autour de deux grands axes : les services aux membres des associations membres de la FIT et les droits humains.

### **Journée mondiale de la traduction**

Le Bureau de la FIT a retenu le multilinguisme et la diversité culturelle comme thème de la Journée mondiale de la traduction cette année. Un communiqué de presse a été préparé à cet effet. Ce thème a pour objectif de promouvoir la traduction comme garante de la diversité culturelle et des échanges entre les peuples, et comme vecteur de la démocratie.

### **Tampere, c'est bientôt!**

#### **«Tous droits!»**

C'est le thème que les organisateurs ont retenu pour le prochain congrès mondial de la FIT qui aura lieu à Tampere, Finlande, en août 2005. On l'aura compris, les droits des traducteurs sont au centre des préoccupations de la FIT. Qu'il s'agisse de traduction commerciale ou littéraire, nous sommes tous concernés. Tous les renseignements paraîtront à mesure sur le site [www.fit2005.org](http://www.fit2005.org). Mais réservez vos dates!

### **Déclaration du FITLit**

Le Comité FIT pour la traduction littéraire, alias FITLit, publie une déclaration qui sera envoyée à tous les membres pour traduction et signature. Elle appelle à la solidarité des écrivains à l'égard de leurs traducteurs. Il s'agit d'une retombée directe du colloque sur Harry Potter qui a soulevé de nombreuses questions sur les conditions de travail des traducteurs littéraires.

### **Les publications de la FIT bientôt sur le site**

*Cinquante ans de la FIT*, de René Haeseryn, est désormais en vente au secrétariat de la FIT. Une fonctionnalité sera également ajoutée à notre site Web qui permettra d'acheter ce livre, ainsi que d'autres publications de la FIT en ligne. Peter Krawutschke et Diane McKay s'occuperont de ce projet avec la collaboration de Jean-Marie Vande Walle.

### **Appel aux comités**

Les comités manquent de visibilité, nous le savons tous. Translatio est à leur disposition pour publier des comptes-rendus et soulever des questions. Un article de 500 mots est facile à écrire et permet d'informer les membres de la FIT de vos activités. Profitez-en! En attendant, un tableau des missions et objectifs des divers comités est envoyé pour information.

---

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRADUCTEURS

Rédaction : Betty Cohen

Reproduction encouragée



Rappel du code d'accès et du mot de  
passe pour le site SFT

**sft**  
**sft123**

**Si vous souhaitez réagir ou écrire un article, envoyez votre texte en fichier joint à votre courrier électronique à la SFT : [lettre\\_info@sft.fr](mailto:lettre_info@sft.fr), ou sur disquette, le tout au format Word pour PC ou RTF avec le moins d'efforts de présentation (**texte au kilomètre**), mais avec un maximum de respect pour l'orthographe et la typographie.**

**Date limite souhaitée pour la réception des articles : vendredi 13 août 2004.**

Si votre texte est prêt avant cette date, pourquoi ne pas l'envoyer dès aujourd'hui ?  
Il sera traité sans précipitation. Merci.

# SFT

## LETTRE D'INFORMATION

Société Française des Traducteurs  
22 rue des Martyrs 75009 PARIS

**Directrice de la publication** : María A. Lebret-Sánchez

**Rédaction** : Muriel Valenta,

**Composition** : Carmen Alegría-Ballón

**Dépôt légal** : Juin 2004

*La Lettre d'Information est destinée aux adhérents de la SFT.  
Reproduction interdite sans l'autorisation écrite du Comité Directeur.*